

Syndicats

magazine

PENSIONS

Qui s'y retrouve ?



FGTB

#5 SEPTEMBRE 2023

Bimestriel | Année 78

E.R. : Thierry Bodson,
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :
Charleroi X - P912051

Chris Smalls,
l'homme qui
défie Amazon

MANIFESTATION | 5 OCTOBRE | BRUXELLES



**MANIFESTANT.ES
PAS CRIMINEL.ES**


#StopLoiVanQuickenborne

Votre magazine en ligne !

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

➔ www.syndicatsmagazine.be

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB


La FGTB en ligne
www.fgtb.be


Syndicats Magazine
en ligne
www.syndicatsmagazine.be



My FGTB
votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb



Inscrivez-vous
à notre newsletter
www.fgtb.be

**ACTUALITÉS**

Action	4
En bref	5
Europe syndicale	6-7
Les portes closes de la société numérique	8
Collectif Alpha	9
« En fin de compte, nous faisons tous partie de la classe travailleuse » ..	10-11
Mobilité : à la croisée des urgences	12-13
Droit d'asile	14

DOSSIER

Pensions : qui s'y retrouve ?	15-19
--	--------------

Question/Réponse	20
------------------------	----

VOTRE CENTRALE

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

MONDE & RÉGIONS

Agenda des régions	33
Chili : l'Histoire est à nous, c'est le peuple qui la fait	34-35

Pleinement investis

La rentrée est passée. Rentrée des classes, rentrée politique... Petits cartables ou gros dossiers ont rempli pour une année. La rentrée syndicale, aussi, est déjà bien entamée. Ces dernières semaines, la FGTB a défini les grandes lignes de son action pour les prochains mois.

Pas de surprise : les libertés syndicales et le droit à l'action collective restent une priorité. Majeure. Les petits débordements de fin de soirée du ministre de la Justice Van Quickenborne (Open-Vld) et de ses amis, s'ils ont fait la Une des journaux, ne suffiront pas à détourner notre attention du fameux projet de loi du même ministre. Qui viendrait dégrader non pas un combi de police, mais bien le droit démocratique à mener collectivement des actions revendicatives.

FRONT COMMUN ÉLARGI AU MONDE ASSOCIATIF

Nous profitons donc de cette rentrée politique ensoleillée pour le dire à nouveau : si les partis progressistes au pouvoir votent cette loi, nous ne leur pardonnerons pas. Et ce « nous » va au-delà des deux signatures en bas de ce texte. La pilule sera difficile à faire avaler à nos affilié-es, nos délégué-es, à celles et ceux qui se bougent et qui manifestent à chaque occasion pour de meilleures conditions de vie et de travail. À quelques mois des élections, il serait pertinent pour le monde politique d'entendre la voix des travailleurs et travailleuses. Mais aussi celle de la société civile et des groupes militants.

C'est donc en front commun élargi que nous serons, déjà et encore, dans la rue le 5 octobre prochain. Pour crier une nouvelle fois « NON ». Au programme, un arrêt devant le cabinet Van Quickenborne. L'on se dirigera ensuite vers les sièges des partis Ecolo/Groen et PS/Vooruit. Chacun aura droit à des fumigènes assortis à sa couleur politique. Ils nous enfument ? Nous aussi !

LES MOYENS DE LA LUTTE

Le syndicaliste américain Chris Smalls, dont vous lirez l'interview dans ces pages, dit ceci : « Aussi longtemps que des gens s'investiront pleinement dans la lutte, il y aura une lutte. Face à toutes les pressions que nous subissons, le moment viendra où la classe travailleuse se révoltera complètement. » Ces pressions contre le monde du travail, contre les syndicats, elles sont les mêmes partout dans le monde. Le modèle capitaliste du « tout au profit » écrase et fait taire ses opposants de toutes les manières possibles. Astreintes, arrestations, condamnations, violences. Il est temps de lancer un appel à l'action, au niveau international. Le 13 octobre, une manifestation européenne se déroulera à Paris. Nous y serons. Nous lançons également un appel à un autre regroupement européen, à Bruxelles, en fin d'année.

Car si l'on veut continuer cette lutte pour de meilleures conditions de travail, pour des vies meilleures, pour un monde plus juste, contre la pauvreté, il faut en avoir les moyens. La liberté syndicale, le droit de grève et de manifestation doivent être défendus, préservés. C'est une question de démocratie.

La rentrée annonce des mois très chargés. Dans nos rangs aussi, camarades, avec la préparation des élections sociales. Une échéance cruciale, où chacun-e peut avoir un rôle à jouer, en devenant celui ou celle qui défendra et protégera ses collègues sur le terrain. Une position essentielle, parfois risquée, mais indispensable.

Tous ensemble, nous sommes la FGTB. Soyons unis, conscients et combattifs. Pleinement investis. Car la lutte continue. ◀



Thierry Bodson
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale

MANIFESTATION | 5 OCTOBRE | BRUXELLES



MANIFESTANT•ES
PAS CRIMINEL•LES

#StopLoiVanQuickenborne



LE 6 SEPTEMBRE DERNIER, la FGTB se rassemblait devant le consulat de France à Bruxelles pour une action de solidarité qui s'est déroulée dans plusieurs pays d'Europe. Cet été, des dirigeants et militants syndicaux français de la FNME-CGT ont été convoqués dans le cadre de procédures policières et judiciaires. La cause ? Leur participation aux manifestations contre la réforme des retraites. Solidarité !



PLUS FORTS ENSEMBLE VOTEZ FGTB

2024
ÉLECTIONS
SOCIALES



www.fgtb2024.be
FGTB

LES ÉLECTIONS SOCIALES

auront lieu du 13 au 26 mai 2024. C'est le moment d'élire vos représentants dans votre entreprise. Voter pour la FGTB, c'est voter pour la combativité.

INTÉRESSÉ·E ? DES OUTILS SONT À VOTRE DISPOSITION !

Le site fgtb2024.be réunit toutes les informations sur la procédure, le calendrier des dates clés des élections sociales, un formulaire pour devenir candidat.e, un outil pour le calcul des mandats...

Une application mobile est également en cours de développement et sera lancée prochainement.

www.fgtb2024.be

Plus d'infos ? Contactez elecsec@fgtb.be

CARTE DE CONTRÔLE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE ÉLECTRONIQUE

À partir du 1er septembre 2023, moyennant l'accord de l'employeur, toute personne bénéficiant d'allocations de chômage temporaire pourra utiliser la carte de contrôle électronique eC3.2.

Lorsque des travailleurs sont temporairement incapables de travailler pour certaines raisons (force majeure, intempéries, raisons économiques, etc.), ils peuvent être placés en chômage temporaire. Pendant cette période, le salarié peut bénéficier d'indemnités. Pour ce faire, il remet une carte de contrôle à son syndicat à la fin du mois. La FGTB sait donc pour quels jours le travailleur a droit à des allocations et le risque d'erreur est beaucoup plus faible.

Désormais, cela peut également se faire par voie électronique : via une application (iOS ou Android) ou via le site web de la sécurité sociale. Grâce à cet outil, le syndicat est informé plus rapidement et il y a moins d'échange de documents papier.



Télécharger
pour iOS



Télécharger
pour Android



Via le site de la
sécurité sociale

INDEX SEPTEMBRE 2023 CARBURANTS EN HAUSSE, INFLATION STABLE

INDICES		
	Prix à la consommation	129,12
	Indice santé	128,82
	Indice santé lissé	125,31

En août 2023, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,76 % par rapport à juillet 2023. L'inflation reste quasiment stable et passe de 4,14 % à 4,09 %. Le prochain indice pivot s'élève à 125,60. Il n'a pas été dépassé ce mois-ci.

Les principales hausses de prix enregistrées en août concernent les carburants et les combustibles liquides, mais aussi les chambres d'hôtel, les confiseries, les pains et céréales, les boissons (alcoolisées ou non), les vacances organisées en Belgique et les soins personnels. L'électricité, les fruits et les billets d'avion ont fait baisser l'indice ce mois-ci.

EN QUELQUES CHIFFRES

Le prix des carburants a augmenté en août de 6,8 % en moyenne. Par rapport au mois dernier, les prix du gaz naturel ont augmenté de 3,9 % et ceux de l'électricité ont diminué de 2,5 %. Pour les deux, cela résulte en grande partie de l'arrêt de l'extension du tarif social, ainsi que de l'augmentation des droits d'accises.

(Source : Statbel)

Austérité, hausse des prix, action collective : l'Europe syndicale doit s'unir

Des salaires trop bas, des prix en hausse, des gouvernements qui se bouchent les oreilles, les droits des syndicalistes méprisés : le monde du travail, partout en Europe, est soumis aux mêmes maux. L'appel est lancé : il est temps d'élargir la lutte, et de protester côte à côte.



France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique. Europe. Monde entier. Même combat. Celui du travail (décent) contre la course au profit toujours plus énorme. Une course qui va à contre-sens de l'Histoire et de la démocratie. Le week-end dernier, durant le festival Manifiesta, des représentants de plusieurs syndicats internationaux comparaient leurs réalités et appelaient à une union dans la lutte.

FRANCE : MÉPRIS ET RÉPRESSION

David Gobé dirige la fédération CGT cheminots et préside la section ferroviaire mondiale de l'ITF (la Fédération internationale des ouvriers du transport). Son pays, la France, est secoué depuis des mois par une lutte sociale intense liée à la réforme des retraites portée par le président Emmanuel Macron. Le mouvement, particulièrement suivi, n'a pas suffi à faire plier la ligne dure du gouvernement français. « On a vécu jusqu'à 400 manifestations, dans toutes les villes de France. L'unité syndicale n'a pas failli. Aujourd'hui on est dans la seconde mi-temps. On aurait gagné la première si le gouvernement n'avait pas utilisé des outils qui sont certes constitutionnels, mais pas démocratiques. Je parle ici de l'article 49.3 notamment. Et ce, contre l'avis du grand public. »

”

L'inflation a été causée par la crise énergétique. Mais le fait qu'elle persiste est causé par la cupidité. En 2022, des centaines de millions de travailleurs n'arrivaient plus à joindre les deux bouts, alors que les dividendes n'ont jamais été aussi élevés. Il ne suffit pas d'indexer les salaires, il faut une augmentation salariale.

Luc Triangle

Une deuxième mi-temps qui s'accompagne d'une répression syndicale importante. « Le gouvernement ne veut pas de cette revanche. On le voit avec les poursuites menées contre des syndicalistes, comme Sébastien Menesplier, Secrétaire général de la CGT Energie. »

« ENTRAVE MÉCHANTE À LA CIRCULATION », « RISQUE DE POLLUTION »...

Thierry Bodson, président de la FGTB, rappelle que la tendance s'alourdit, en Belgique également. « Depuis 7, 8 ans, les choses s'accroissent très concrètement. Revenons brièvement sur les condamnations de syndicalistes, dont moi, qui sont basées sur l'article 406 du code pénal, soit sur "l'entrave méchante à la circulation". Un article dont on avait dit, et ça se retrouve dans les travaux parlementaires de l'époque, qu'il ne concernerait jamais les syndicalistes! Ensuite, on a vécu une période d'emballement en Belgique avec notamment le conflit Delhaize : requêtes unilatérales systématiques, à savoir des jugements pour casser le piquet de grève ; puis jugement préventif pour interdire ces piquets pendant un mois. Ça va de plus en plus loin. En novembre prochain, un délégué syndical sera jugé et risque 6 mois de prison. L'une des raisons invoquées : durant une action où il se trouvait, il y avait un feu de palettes potentiellement 'polluant'. Par ailleurs, des activistes de Greenpeace ont été traînés devant les tribunaux pour avoir posé une banderole au port de Zeebruges, pour des raisons de 'sécurité'... Bref on va piocher dans la législation pour essayer de condamner, et donc d'intimider les syndicalistes et les activistes au sens large. »

DES DROITS EN BERNE PARTOUT

Le recul des droits syndicaux est une réalité chiffrable et chiffrée. En juin dernier, la Confédération internationale des Syndicats (CSI) publiait son « index global » des droits des travailleurs. Qui n'évolue pas dans le bon sens. La proportion de pays qui violent le droit de grève a augmenté de 63 % en 2014 à 87 % en 2023. Les cas de violences et d'arrestations augmentent également sur la dernière décennie.



Luc Triangle, Secrétaire général ff de la CSI, confirme. « Il est temps de protester. On constate une régression constante des droits syndicaux. Et dans tous les pays, y compris en Europe. Le Royaume-Uni, par exemple, se trouve en première place au niveau du recul des droits syndicaux. »

D'où vient ce phénomène ? « Je ne peux que le lier au recul de la démocratie, qui est sous pression partout dans le monde. Même en France, on refuse de nouer le dialogue avec des centaines de milliers de personnes. On a de plus en plus de dirigeants qui en ont 'marre' de prendre des décisions démocratiques. »

AUSTÉRITÉ, SALAIRES, INFLATION: UNE LUTTE COMMUNE

Au-delà de la nécessité de lutter pour protéger nos droits à l'action collective, les différents syndicalistes présents ont rappelé les grands défis sociaux qui préoccupent la population européenne aujourd'hui. Au premier plan, l'inflation et les salaires qui ne suivent pas.

Aux Pays-Bas, on défend l'idée d'une indexation automatique des salaires « à la belge ». Kitty Jong, vice-présidente du syndicat FNV, en parle. « Dans certains secteurs — comme le secteur portuaire — il existe chez nous une harmonisation des salaires en lien avec l'inflation. » L'objectif ? Etendre cette harmonisation à l'ensemble du monde du travail. « C'est absolument nécessaire aux Pays-Bas. Le bureau du plan estime que l'année prochaine, un million d'habitants — qui pour beaucoup travaillent — vivront sous le seuil de pauvreté. »

L'ALLEMAGNE ET SES SALAIRES QUI SOUFFRENT

Les salaires n'ont pas suivi l'inflation, non plus, en Allemagne. Max Waclawczyk, du syndicat IG Metal, en parle. « Je soutiens une réduction de temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire. Nous sommes confrontés à une double crise: celle du capitalisme, des politiques d'austérité et des pressions sur les salaires, mais également une crise des matières premières, notamment dans l'industrie du métal. Il faut une transition plus rapide pour que

le secteur soit viable. Cette transition n'est pas possible avec la même durée hebdomadaire de travail. Les licenciements ne constituent pas une réponse, il faut réduire le temps de travail. Les deux crises se rejoignent surtout dans le centre du pays, où on est confronté à une crise démocratique. La droite se trouve en position de tête. Quand les politiques ne répondent pas à la crise des prix, les gens se tournent vers l'extrême droite. On fait face à un virage individualiste, aussi dans la transition climatique. Résultat: les travailleurs s'inquiètent et se sentent isolés. »

DUMPING SOCIAL ET EXPLOITATION

L'action syndicale, en Europe, a un rôle crucial à jouer contre le dumping social et l'exploitation de travailleurs étrangers ou migrants. « On fait face à des violations flagrantes des droits humains », poursuit Max Waclawczyk. « La législation ne sert à rien si les syndicats ne sont pas sur le terrain pour la faire appliquer. L'un de nos objectifs est de soutenir les syndicats d'Europe de l'Est en ce sens. »

APPEL À L'ACTION

Dans ses conclusions, Thierry Bodson appelait à des actions européennes d'envergure. Contre l'austérité, pour les salaires, mais aussi pour contrer l'extrême droite, qui surfe sur les peurs pour augmenter son emprise. « Le message qu'on veut lancer, c'est qu'il faut qu'on passe à l'action. On voit que le pouvoir d'achat reste le problème principal pour les travailleurs. Inadmissible de le constater et de ne rien pouvoir faire. Après le covid et la crise énergétique... la réponse à venir, ce sera de l'austérité, notamment dans les services publics et la sécurité sociale! Le pouvoir d'achat est LE problème relayé par les travailleurs et il n'y a pas de réponse donnée par les gouvernements. Les gens vivent cette injustice, cette inégalité. La peur du lendemain devient de plus en plus importante: on voit l'extrême droite monter. Il faut qu'on ait une manifestation européenne digne de ce nom. On sera à Paris le 13 octobre. Après cela, il faut une grande manif européenne à Bruxelles. » ◀

Les portes closes de la société numérique

Société numérique, digitalisation. « Votre ticket de caisse est dans l'application ». « Scannez le QR code ». Des réalités omniprésentes. Certains adorent, jonglent avec les technologies. D'autres résistent et s'accrochent au papier. Une partie de la population reste à la porte. Aux guichets fermés de la société numérique. Et n'ont plus accès à leurs droits.

On évoque souvent la « fracture numérique », à savoir l'accès « physique » à la technologie (disposer ou non d'un appareil), les compétences numériques ou la capacité à utiliser internet en toute sécurité, mais aussi, plus largement, l'accès à la lecture et à l'écriture. Car, sans la lecture et/ou l'écriture, impossible de consulter un site internet, d'envoyer un e-mail, de prendre un rendez-vous...

DES GUICHETS OUVERTS, PAS DES ROBOTS

Le 8 septembre, c'était la journée internationale de l'alphabétisation. Une occasion pour le mouvement Lire et Écrire de taper sur le clou. « Comme les usages numériques sont largement liés à une maîtrise de l'écrit, [ces personnes] sont, plus encore, impactées par ces transformations numériques et les inégalités sociales qu'elles induisent. Nous parlons ici d'un enjeu démocratique majeur : la perte de leurs droits ou du renoncement à les obtenir. »

Le numérique ne peut être l'option unique. « Ce qui manque et doit être rétabli : des guichets ouverts, avec de vraies personnes pour accompagner le public ou des permanences téléphoniques qui ne sont pas des robots. »

10 % DES ADULTES, AU MOINS

En Belgique, une personne adulte sur dix a des difficultés à lire et écrire. Les causes de ces difficultés sont nombreuses, et bien souvent liées à un parcours d'exclusion sociale, culturelle, économique... plutôt qu'à un problème individuel. En 2017, en Belgique, près de 15 % des enfants quittaient l'enseignement primaire sans le Certificat d'études de base (CEB). Les causes, selon Lire et Écrire, sont « liées à la relation difficile, voire antagoniste, entre une appartenance sociale et le 'monde

des savoirs scolaires', cela, dans le contexte d'un système scolaire particulièrement discriminant et inéquitable. L'analphabétisme a pour cause et conséquence l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique sévissant dans notre société. »

SENSIBILISER PAR L'ART

Voici quelques jours, c'était la Journée internationale de l'alphabétisation. Lire et Écrire utilisait la prestation artistique comme moyen de sensibilisation et d'expression. Une troupe de théâtre jouait une pièce sur les dérives d'une société qui mise tout sur le numérique. Une pièce « basée sur des situations vécues. Une soixantaine de personnes de tout âge et de toute origine ont raconté leurs déboires quotidiens face aux ordinateurs et services en ligne. »

En résulte la pièce « Numérique, mon amour », qui était en ce 8 septembre jouée à Charleroi. Devant des invités particulièrement concernés par la question... « On a réussi à avoir Bénédicte Linard, ministre de la Culture et Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, à la représentation. Nous espérons que cela sera porteur, mais la mobilisation continue. », explique Cécilia Locmant, chargée de campagne chez Lire et Écrire.

L'HUMAIN D'ABORD !

En effet, le 10 octobre, une journée de mobilisation est prévue à Bruxelles, avec pour thème « Bxl numérique ? L'humain d'abord ! ». Rencontre-débat et manifestation sont au programme, ainsi que la pièce de théâtre. Le monde associatif défilera dès 14h, au départ de l'Albertine, pour dénoncer le projet d'ordonnance « Bruxelles numérique », qui a pour ambition de numériser les services administratifs.

La FGTB soutient le mouvement. « L'enjeu est énorme à Bruxelles », indique Estelle Ceulemans, Secrétaire générale de la FGTB Bruxelles. « La précarité numérique, c'est autour de 40 %. On nous promet qu'il restera des alternatives, des guichets, mais il faut être vigilant. On a tellement basculé dans une ère numérique avec le covid, on a bien vu que certains services n'étaient plus du tout garantis pour toute une partie de la population. » ◀



LE COLLECTIF ALPHA

Notre engagement syndical pour l'émancipation citoyenne



Ce 8 septembre 2023, nous célébrons la journée internationale de l'alphabétisation. Cette journée nous rappelle qu'actuellement 773 millions d'individus sont illettrés à travers le monde, et en majorité des femmes. La pandémie de Covid 19 a renforcé ce chiffre, en freinant brusquement le parcours scolaire de 62 % de la population apprenante mondiale. À Bruxelles, 1 adulte sur 10 rencontre des difficultés de lecture et d'écriture.

LA FGTB BRUXELLES, PIONNIÈRE EN ALPHABÉTISATION

La catastrophe du bois du Cazier en août 1956 marque la fin de l'immigration italienne et le début de l'immigration marocaine en Belgique. C'est à l'initiative de militants syndicaux de la permanence chômage de Saint-Gilles, qu'en 1969 les premiers cours du soir de français, d'arabe, et de mathématiques pour les travailleurs magrébins bruxellois sont organisés. Il n'existe alors aucune politique d'alphabétisation en Belgique.

En 1972, les formateurs de la FGTB Bruxelles, créent le « Collectif d'Alphabétisation », et constituent un premier centre de documentation. La fin des années 70 est marquée par la montée du chômage, l'analphabétisme en Belgique est fréquent. Il n'y a plus de plein emploi, et les exigences des employeurs deviennent toujours plus élevées. L'illettrisme devient un réel handicap pour trouver un emploi.

Au cours des années 80, la persistance de l'illettrisme parmi la population belge est dénoncée auprès des pouvoirs publics. Le Collectif Alpha se développe, redéfinit ses objectifs et poursuit son action de lutte contre l'exclusion. Son public s'élargit, les femmes rejoignent les cours ainsi que nombre de chômeurs belges. Les adultes peuvent désormais décrocher un Certificat d'Etudes de Base (CEB). À la fin des années 80, le Collectif Alpha soutient, avec la FGTB et le MOC, la création de la coordination « Lire et Écrire », qui obtient la reconnaissance de l'alphabétisation dans le cadre des politiques de l'emploi.



”
Chaque personne possède le droit inaliénable à l'éducation.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Art. 26)

Aujourd'hui le Collectif Alpha mène ses actions d'alphabétisation à destination des personnes les moins scolarisées dans trois centres de formation. Son centre de documentation est ouvert à toute personne intéressée par les questions d'illettrisme et d'alphabétisation. Plus d'infos sur le Collectif Alpha ici www.collectif-alpha.be

LA CENTRALE CULTURELLE BRUXELLOISE, SERVICE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA FGTB BRUXELLES

En tant qu'organisme actif dans le domaine de l'Éducation permanente, la Centrale Culturelle Bruxelloise (CEPAG) située rue de Suède à Saint-Gilles, poursuit également ce travail d'émancipation citoyenne auprès des publics bruxellois. À travers son pôle d'insertion professionnelle, elle offre des formations de base en français et calcul aux demandeurs et demandeuses d'emploi peu qualifiés. Avec pour mission de construire ensemble un véritable projet professionnel, leur permettre d'accéder à des formations qualifiantes et renforcer leur position sur le marché du travail pour optimiser leurs chances de réinsertion professionnelle. ◀

1. Source : Observatoire des inégalités (2021)

2. Source : United Nations - Policy Brief : Education during COVID-19 and beyond

www.centraleculturellebruxelloise.be

Rue de Suède 45 (3e étage), 1060 Saint-Gilles • T. 02 213 16 72

CHRIS SMALLS

« En fin de compte, nous faisons tous partie de la classe travailleuse »

Chris Smalls. Un nom qui fait la Une et qui figure même dans la liste des « 100 personnes les plus influentes » en 2022, de TIME Magazine. « Il y a trois ans, personne ne savait qui j'étais », dit-il. Personne, sauf ses collègues du centre de distribution d'Amazon « JFK8 », à Staten Island, New York. Fin mars 2020, Smalls démarre un mouvement de grève, dénonçant la dangereuse politique d'Amazon face au Covid. Il sera renvoyé le jour-même. Aujourd'hui, Christian « Chris » Smalls, 35 ans, est président du premier syndicat américain agréé réunissant les travailleurs d'Amazon : ALU (Amazon Labor Union). Il a fait plier le géant de la « nouvelle économie », dans un contexte particulièrement hostile. Chris Smalls était en Belgique dans le cadre du festival Manifiesta. Syndicats Magazine l'a rencontré.

DU RAP AU SYNDICALISME

L'homme n'a pas une apparence classique. Encore moins celle d'un président de syndicat. Son style, il le puise dans la culture hip hop, la sienne. Smalls a en effet embrassé une carrière de rappeur avant de devenir ouvrier logistique chez Amazon en 2015. Puis assistant manager dans plusieurs centres de distribution, et enfin dans l'entrepôt JFK8. L'unité est gigantesque, et emploie 8300 personnes. Principalement des femmes, des gens de couleur, des personnes issues de l'immigration. Beaucoup de mères célibataires.

LE COVID COMME POINT DE DÉPART

En mars 2020, à New York comme ailleurs, le covid frappe fort. Mais chez Amazon à Staten Island, contrairement aux discours officiels de l'entreprise, on ferme les yeux, on fait bosser des malades. Chris Smalls veut alors faire fermer l'entrepôt, le temps de mettre en oeuvre des mesures de sécurité. Mais ce n'est pas le genre de la maison. « J'ai reçu l'ordre de ne pas dire aux personnes dans mon service que d'autres venaient travailler, alors qu'elles étaient positives au Covid. » Il proteste et organise un débrayage au sein de l'entrepôt. Il sera renvoyé le même jour, par téléphone. La suite ? Les travailleurs s'unissent, s'organisent et créent le « Congrès des travailleurs essentiels », qui grandira pour devenir ALU, pour « Amazon Labor Union ». Une première.

Parallèlement, au centre de distribution de Bessemer en Alabama se déroule aussi une première tentative d'action syndicale. Malheureusement, la sauce ne prend pas. Les travailleurs doutent, et craignent les répercussions sur leur emploi. Amazon gagne à Bessemer, par la peur.

”

Faire des petites choses au quotidien pour les travailleurs, alimenter l'amitié, être présent pour eux, c'est ça qui les a fait pencher du côté du syndicat.

ORGANISER LES TRAVAILLEURS, DANS UN CONTEXTE ANTISYNDICAL EXTRÊME

Car l'entreprise mène une politique particulièrement agressive envers tous les mouvements sociaux qui naissent en son sein. Le syndicalisme traditionnel ne fonctionne pas : « les syndicats qui venaient de l'extérieur n'entraient tout simplement pas ». Chris Smalls et ses collègues décident de tenter une autre approche et d'organiser le personnel de JFK8 sur le terrain. De convaincre une personne à la fois. « Notre petit comité s'est installé à l'extérieur de l'entreprise, à l'arrêt de bus. Nous étions postés là jour et nuit, pendant 300 jours. Le but était de gagner la confiance de chaque travailleur et travailleuse qui passait par là. Nous n'avions pas d'argent, pas de ressources, mais nous avions de l'amour et de la solidarité. »

RENOVÉS DÈS LE LENDEMAIN DE LEUR AFFILIATION

Un syndicat par les travailleurs, pour les travailleurs. Né à l'intérieur même de l'entrepôt. Une tâche ardue, car Amazon licencie à tour de bras et engage à prix d'or des « union busters », littéralement des « briseurs de syndicats », qui mènent campagne au quotidien contre l'action collective. « Le taux de turn over concerne, dans notre unité, 200 travailleurs par semaine. En bref, j'affiliais un travailleur et il était renvoyé le jour suivant. C'était une course contre la montre. Nous avions besoin de 30 % de travailleurs affiliés, sur 8.300, pour organiser les élections (pour faire reconnaître officiellement le syndicat, NDLR). On ne pouvait pas suivre. Imaginez affilier 4000 travailleurs et se rendre compte, quelque temps plus tard, qu'il n'y en a plus que 1000 qui sont encore là. Pendant ce temps, la direction organisait des « classes » de propagande anti-syndicale pour les nouveaux engagés. »

”

Je suis un homme noir aux USA. La cible a toujours été dans mon dos. Mais maintenant, en plus, je suis à la tête d'un syndicat qui lutte contre l'un des hommes les plus riches de la planète. Les mêmes techniques sont utilisées partout dans le monde : nous luttons contre les multinationales, le gouvernement, la police, le racisme... C'est le risque pour lequel nous avons signé, en tant que syndicalistes. Pour que le mouvement marche, il faut s'investir pleinement, mettre sa vie en jeu. Aussi longtemps que nous avons des gens qui sont investis dans la lutte, il y aura une lutte.



RENCONTRER LES GENS OÙ ILS SONT

Pendant la constitution d'ALU, l'ensemble du comité – en dehors de Smalls – était toujours salarié au sein de JFK8. « On devait faire attention à ne pas perdre nos leaders au sein de l'entreprise. Ils ont dû être des employés modèles. Car il fallait pouvoir rencontrer les gens où ils étaient. C'est à dire au travail. »

Au prix d'efforts constants, ALU se consolide, et la victoire est à la clé. En avril 2022, Amazon se voit contraint de reconnaître pour la première fois un syndicat, aux États-Unis. ALU est un syndicat indépendant, jeune, fragile, aussi. Qui ne fonctionne quasiment que grâce à des donations. La défense des travailleurs a un coût, il est élevé. 30 000 dollars par mois pour des juristes, des avocats qui portent les plaintes des travailleurs devant les tribunaux.

RENDRE LE SYNDICAT ATTRAYANT

Chris Smalls insiste sur l'importance d'une relation étroite entre le syndicat et ses membres. Pour lui, réunir les gens autour d'un verre ou d'un barbecue constitue une meilleure approche qu'un discours officiel. « C'est important de ne pas devenir ennuyeux, au point que les travailleurs n'aient plus envie d'écouter ce qu'on a à leur dire. On ne les approche pas avec notre radicalité, mais avec notre amitié. Il faut comprendre les gens à un niveau personnel, avant d'amener la question de la syndicalisation. C'est une longue lutte, qui est basée sur la confiance et sur la solidité de nos relations avec les membres. »

”

Amazon peut calculer ses chiffres, peut calculer l'argent, mais pas le pouvoir du peuple qui se rassemble.

SYNDICALISTE ET COOL

La communication vers la jeunesse est un élément clé. Smalls met d'ailleurs à profit son apparence, son expérience dans la musique, son aisance scénique pour attirer la jeune génération. « Quand j'étais petit, il y avait les journées des métiers, à l'école. On nous présentait des policiers, des pompiers, des médecins. Jamais de syndicalistes ! Aujourd'hui, je me rends dans les écoles. Je vois des gamins de 10 ans dire « Oh, c'est le type qui se bat contre Amazon, contre Jeff Bezos ! ». C'est très motivant. »

POUR LES TRAVAILLEURS, CONTRE JEFF BEZOS

Chris Smalls le dit, il lutte contre les pratiques d'Amazon, « contre Jeff Bezos », mais aussi « pour les travailleurs et travailleuses ». « Ces dix dernières années, Amazon a changé la manière de faire du shopping. Avant cela, les gens dépensaient leur argent dans leur propre communauté, dans des magasins locaux... Aujourd'hui, Amazon contrôle le marché et a chassé ces petits commerces. Nous devons comprendre qu'il faut arrêter d'envoyer notre argent vers un seul homme pour qu'il puisse aller dans l'espace. Nous devons recommencer à investir dans nos communautés. C'est une forme d'éducation que le syndicat doit apporter. Nous travaillons pour cette compagnie, nous générons de la richesse pour cette compagnie. Mais si elle ne veut pas fournir les conditions de travail et les salaires que nous demandons, alors nous n'allons plus la faire tourner. Nous allons fermer, faire grève (...) Nous voulons des jobs, nous voulons travailler. Ce n'est pas le problème. Mais nous voulons aussi notre juste part. Et je pense que tout le monde peut être d'accord avec ça. » ◀

MOBILITÉ

À la croisée des urgences

Du 16 au 22 septembre derniers, c'était la Semaine de la mobilité, placée cette année sous le thème « Toutes et tous acteurs de la mobilité ». L'occasion de faire le point sur un sujet qui nous concerne au quotidien, dans le cadre privé ou professionnel. Et qui se trouve à la croisée des urgences, tant environnementales que sociales.

LES TRANSPORTS : FACTEUR DE RÉCHAUFFEMENT

Juste après l'industrie et avant le chauffage, le transport est le deuxième secteur d'émission de gaz à effet de serre en Wallonie (25 %). Ceci s'explique en partie par la prépondérance de la voiture comme moyen de transport principal d'une grande majorité de la population (83 % des déplacements de personnes se font en voiture).

Les causes de cette surreprésentation de la voiture individuelle dans la mobilité wallonne sont multiples : faiblesse de l'offre de transports en commun, désinvestissement dans le rail, aménagement du territoire pensé autour de et pour la voiture, difficulté d'accès à certains zonings et sous-régions « reculées », etc. Pour répondre à l'urgence environnementale et climatique, c'est donc sur tous ces aspects qu'il va falloir agir.

Mais cette part modale de 83 % reste une moyenne. Et, comme toute moyenne, elle cache de profondes disparités. Car, si la mobilité nous concerne toutes et tous, nous ne la vivons pas de la même manière : dans ce domaine, comme dans tant d'autres, de profondes inégalités existent.

QUAND MOBILITÉ RIME AVEC INÉGALITÉS

On constate tout d'abord, assez logiquement, de grandes différences entre les populations urbaines et rurales : la desserte de transports en commun y étant plus faible, le recours à la voiture s'impose souvent.

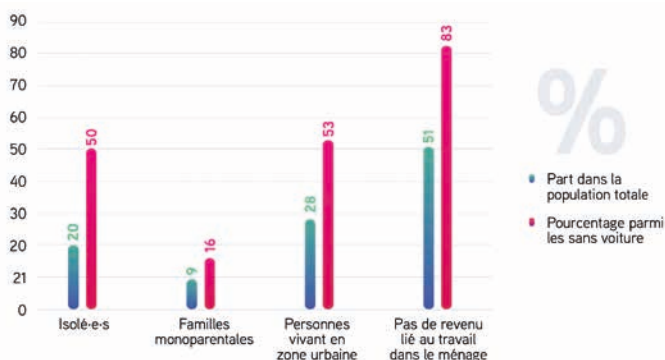
Mais on remarque aussi de profondes disparités selon le genre, la situation de famille, le niveau d'études ou les revenus du ménage*.

La mobilité est également un enjeu essentiel pour bon nombre de travailleuses et travailleurs, confrontés à la faiblesse de l'offre de transports publics, à la hausse des prix des carburants et à l'éloignement de leur lieu de travail. Une problématique qui touche particulièrement les zones d'activité économique, souvent excentrées et difficilement accessibles en transports en commun.

MOBILITÉ ET SANTÉ

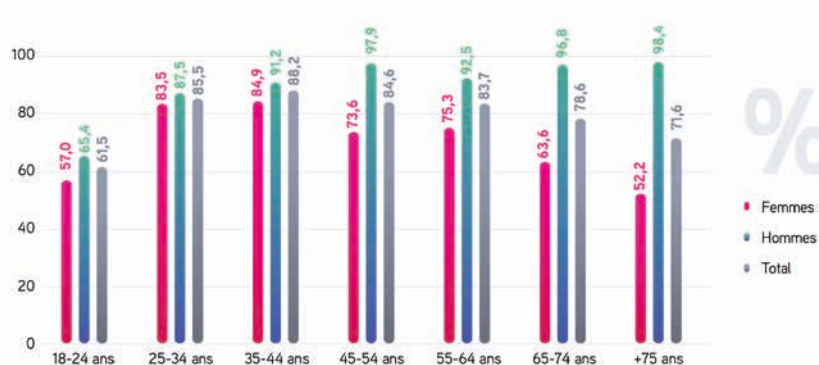
Les externalités négatives de la route ne se limitent pas aux émissions de gaz à effet de serre, elles ont de nombreux impacts en matière de santé publique. Les émissions de particules ultrafines, d'oxyde d'azote et d'ozone sont à l'origine d'environ 7.000 à 10.000 décès chaque année en Belgique.

Profil des ménages wallons qui ne disposent pas de voiture (2017)



Source : Iweps.

Permis de conduire selon le sexe et l'âge



Source : Iweps.

Le changement passe aussi par la prise de conscience du coût financier, écologique et sanitaire de la voiture et des alternatives qui s'offrent à nous. Pour cela, le calculateur Mobilité, qui permet de mesurer les impacts des différents modes de transport, est l'outil parfait ➔ www.mobilite.wallonie.be

En 2022, on a aussi dénombré 10.090 accidents corporels sur les routes wallonnes, qui ont fait 12.832 victimes, parmi lesquelles 807 personnes gravement blessées et 234 tuées.

DE NOMBREUX DÉFIS À RELEVER

La thématique de cette année – *Toutes et tous acteurs de mobilité* – résume particulièrement bien les enjeux du moment. Car il faut agir sur tous les fronts.

Au niveau syndical, tout d'abord, sur et autour des lieux de travail, en négociant des plans de déplacement, de meilleurs remboursements des frais de déplacement domicile-travail en transports publics, des infrastructures vélo ; en sensibilisant ses collègues aux alternatives douces et à leurs avantages, ou en mettant sur pied des projets novateurs : covoiturage, alternatives vélo, etc.

Mais c'est aussi au niveau politique que les choses se jouent, principalement dans le développement des transports en commun et le renforcement de leur attractivité. Cependant, pour répondre aux multiples défis sociaux et environnementaux, il faudra que ce développement concerne bien les transports en commun publics... et non privés. Car la loi du marché n'a que faire du climat, de la santé ou de l'accessibilité : les services publics sont la seule option !

* Ces chiffres sont tirés d'une analyse de Rébecca Cardelli publiée dans le Décryptage de novembre 2021 de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : L'usage de la voiture et la mobilité quotidienne des femmes : entre liberté, nécessité et contraintes. www.iweeps.be.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les infos et photos du défi Mobilité sont à découvrir sur [facebook.com/Cellulemobilite](https://www.facebook.com/Cellulemobilite)

Les brochures d'information de la Cellule Mobilité sont disponibles sur www.rise.be



Cette année, 12 délégations ont décidé de relever le défi Mobilité organisé par les Cellules syndicales de Mobilité et le Service public de Wallonie. Rencontre avec Anna-Maria Garguilo, 57 ans, déléguée de la Centrale Générale à l'Atelier Jean Regniers.

En quoi est-ce que la mobilité est un sujet important dans ton entreprise ?

L'entreprise est située dans un vrai « trou », en pleine campagne. La gare de Lobbes est à 1h30 à pieds et il n'y a ni trottoir ni piste cyclable ni éclairage. Il y avait auparavant une ligne de bus des TEC mais elle a été supprimée depuis plusieurs années. Beaucoup de travailleuses et travailleurs doivent venir avec leur propre voiture. Certains font des aller-retours à pieds depuis la gare... Chez nous, la mobilité, c'est un vrai problème ! D'autant plus qu'on est une ETA (entreprise de travail adapté) et que la majorité des travailleuses et travailleurs sont porteurs de handicap, ce qui rend le problème encore plus aigu.

Qu'est-ce que vous avez pu obtenir grâce à l'action syndicale ?

La délégation a obtenu la mise en place de navettes depuis de nombreuses années. Mais les points de rendez-vous ne conviennent pas à tout le monde. Et si on a un rendez-vous médical le matin, on doit prendre toute une journée de congé car la navette ne passe qu'à certaines heures, pas toute la journée.

Quels sont les défis syndicaux que vous voulez relever sur la mobilité ?

On va essayer d'améliorer le covoiturage : il y a quelques personnes qui le font mais ce n'est pas très organisé. Mais le gros défi, ce sont les transports publics : obtenir qu'il y ait à nouveau une ligne de bus. Des contacts ont déjà été pris avec les TEC mais sans résultats jusqu'ici. Mais on ne perd pas ça de vue. Il y a quand même plus de 250 personnes qui travaillent ici : ça en intéresserait beaucoup, les bus seront remplis ! ◀



➔ Lire l'échange entier sur
Syndicatsmagazine.be

EDGAR SZOC

« Tous les démocrates devraient se scandaliser du fait qu'un gouvernement ne respecte pas les décisions de justice »

La Belgique a été condamnée plus de 7.000 fois (!) par des tribunaux nationaux et internationaux, en raison des manquements dans sa politique d'accueil des demandeurs d'asile. Ces condamnations restent lettre morte ; le gouvernement les ignore, bafouant au passage tous les principes de l'État de droit.

EN BREF // Voici quelques jours, le Conseil d'État, soit la plus haute juridiction administrative du pays, suspendait la décision de la Secrétaire d'État à l'asile et à la migration Nicole de Moor de « refuser l'accueil pour les hommes isolés », comme elle l'avait annoncé quelques semaines auparavant. Le Conseil d'État rappelle que la législation ne permet évidemment pas de priver du droit à l'accueil une catégorie de demandeurs d'asile. Cette condamnation s'ajoute à des... milliers d'autres.



c'est une obligation de résultats, pas une obligation de moyens. Le gouvernement ne peut pas se contenter de dire « on fait ce qu'on peut, mais on n'y arrive pas ». Si on n'y arrive pas collectivement, alors il faut payer des hôtels ! C'est la conséquence de la fermeture de centres, notamment sous Francken... On a organisé l'incurie dans laquelle on se trouve maintenant. Par ailleurs, par rapport à cette question d'« hommes seuls », il s'agit d'une discrimination de genre très claire, une des rares, d'ailleurs, en défaveur des hommes.

”
On organise la violence
puis on s'étonne
qu'elle survienne.

Nous avons rencontré Edgar Szoc, Président de la Ligue des Droits humains. Il nous parle de cette situation inédite et dangereuse pour la démocratie et l'État de droit.

Pour les demandeurs d'asile, mais aussi pour les citoyens, c'est inaudible ?

Où en est-on aujourd'hui ?

Je milite à la Ligue depuis 17 ans. Entre 2006 et 2022, on pouvait compter sur les doigts de la main les situations où le gouvernement ne respectait pas les décisions de justice. C'était rarissime. Maintenant, on parle de milliers de condamnations. Fin décembre, on disait encore 7000. Maintenant plus personne ne compte.

Qu'est-ce que ça veut dire, plus généralement, au niveau démocratique ?

Ce qu'il faut rappeler, c'est qu'en dehors de ce qu'on pense de la politique d'accueil, en dehors de ce qu'on « souhaite » comme politique migratoire, le fait est que le gouvernement ne respecte pas les décisions de justice. TOUS les démocrates devraient se scandaliser. Car c'est là le pilier de base de l'État de droit. Le gouvernement, comme n'importe quel justiciable, doit accepter les décisions de justice. Qu'il y soit favorable ou non.

« On ne va plus accueillir les hommes seuls », c'est ce que Nicole De Moor annonçait récemment. Quelle est la réponse légale à ce genre d'affirmation ?

On est en tout cas dans l'illégalité. L'obligation d'offrir l'accueil aux demandeurs d'asile le temps que leur demande soit examinée,

Oui car c'est quelque part un appel de la part du gouvernement à l'action directe ! Si l'État ne respecte pas ses obligations, il est légitime pour les demandeurs d'asile d'occuper des bâtiments publics. C'est grave ! À la Ligue, nous n'avons jamais été des promoteurs de la désobéissance civile, puisque notre cadre d'action, c'est l'État de droit. On croit qu'il y a moyen d'obtenir des avancées sociales par le droit. Mais quand l'acteur principal ne joue pas le jeu, c'est un appel à la désobéissance civile. Et in fine à la loi de la jungle, voire à la violence ! C'est gravissime et totalement inédit. L'extrême droite est aux portes du pouvoir, et là on lui donne le manuel d'utilisateur.

Quelles sont les solutions ?

Encore une fois, il y a une obligation de résultats. Il faut donc être créatif comme on a pu l'être quand les Ukrainiens sont arrivés. Quand on prend le problème au sérieux, on arrive à le résoudre. Il faut aussi un plan de répartition par communes et par régions, ainsi qu'un plan de répartition européen. Certes, il y a de grandes disparités entre pays, également au niveau de la qualité de l'accueil. Mais quel est le modèle que l'on veut suivre ? Veut-on s'aligner sur les pays qui proposent un accueil raciste et inadapté ? Les chiffres migratoires que l'on connaît ne sont pas exceptionnels, on a vécu des situations similaires par le passé, et ça va sans doute continuer, avec les migrations climatiques, etc. Là encore, quelle est la part de responsabilité de la Belgique ? ◀

Pensions : qui s'y retrouve ?



Depuis des décennies déjà, les gouvernements peinent sur le dossier des pensions. Les réformes se succèdent. Le gouvernement De Croo en fait une tradition estivale. Au cours de l'été 2022, il est parvenu à un premier accord. Il a alors été convenu de renforcer les conditions d'accès à la pension minimum : outre une carrière de 30 ans, un nombre minimum de jours de travail effectif serait également nécessaire. Un bonus de pension serait réintroduit pour les personnes qui choisissent de travailler plus longtemps. Et il y aurait une revalorisation de 5 ans de travail pour les personnes qui ont travaillé à temps partiel... avant 2002.

Ceci n'a toutefois pas suffi à convaincre l'Europe, qui a insisté sur la nécessité d'une réforme – au minimum – neutre sur le plan budgétaire. Dans la balance, les fonds européens de relance de plusieurs millions d'euros... Retour à la planche à dessin donc pour les ministres fédéraux.

Au début de cet été, le gouvernement De Croo a présenté un paquet supplémentaire de mesures. L'ensemble devrait désormais freiner l'augmentation des dépenses de pension.

La question est de savoir qui en sortira vraiment gagnant... Le succès d'une réforme ne peut pas se mesurer à l'aune des « économies réalisées ». Une pension décente à un âge « raisonnable », compte tenu de la réalité quotidienne sur le lieu de travail, c'est ça qui devrait faire figure de baromètre. Tout le monde a droit à une pension décente. Et le vieillissement de la population se traduit logiquement par une augmentation des dépenses de pension.

NOS PENSIONS SONT PAYABLES

La pension devrait apporter la tranquillité d'esprit. On en est loin. Le relèvement de l'âge de la pension et les incessants « bricolages » du système inquiètent. Non seulement celles et ceux qui ont déjà quelques années au compteur et qui attendent leur pension avec impatience, mais aussi les plus jeunes qui doivent grandir avec des scénarios catastrophes : « Il n'y aura plus de pension pour vous », « Si vous voulez une pension, vous devrez épargner »...

Pourquoi toujours pointer du doigt l'augmentation de l'espérance de vie ? Oui, nous vivons en moyenne plus longtemps qu'auparavant. C'est plutôt une bonne chose. Le groupe de pensionnés augmente également ; la population belge « vieillit ». Nous devons faire à ce vieillissement. En prévoyant suffisamment de moyens pour les pensions. Des pensions fiables, prévisibles, solidaires et correctement financées.

Oui, les dépenses de pension vont augmenter au cours des décennies à venir. Une augmentation qui peut se chiffrer autour de 13 milliards d'euros par an d'ici 2050 (en montants actuels). Mais la hausse de la prospérité, à laquelle nous contribuons toutes et tous, rend ces dépenses possibles. La société connaît une hausse constante des richesses et de la productivité. **Le montant consacré aux pensions légales relève donc d'un choix de société.**

Pour la FGTB, la clé se trouve du côté des rentrées financières. Il y a trop de fuites dans le financement des pensions et de la sécurité sociale. Les importantes réductions de cotisations sociales patronales atteignent 5 milliards d'euros.

Les rémunérations alternatives, comme les options sur actions, sur lesquelles aucune cotisation sociale normale n'est prélevée, représentent 7 milliards d'euros. Ceci doit être revu. Plus de cotisations sont nécessaires et chacun doit contribuer de manière équitable.

La réforme des pensions en quatre mesures

Au cours des derniers mois – et des dernières années – le gouvernement De Croo a pris plusieurs décisions importantes concernant les pensions.

Bien que les discussions politiques sur les détails concrets ne soient pas encore tout à fait terminées, les grandes lignes sont claires. Nous vous expliquons dans cet article les quatre principales mesures.

1 UNE PENSION MINIMUM DE 1.500 € NETS, MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

Premièrement, la pension minimum à 1.500 € nets est une réalité. Une bonne chose, car il s'agissait d'une revendication de longue date de la FGTB.

Entre fin 2020 et janvier 2024, cette pension minimum augmentera de 11 %, en plus des indexations et de la liaison au bien-être. En septembre 2023, elle s'élève à 1.568 € nets pour une personne isolée avec une carrière complète. Au début de l'année 2024, elle sera de 1.622 € nets. Dans le courant de l'année 2024, quelques euros supplémentaires pourront encore venir s'ajouter, à la suite des indexations.

Toutefois, l'obtention de cette pension minimum complète dépend de plusieurs facteurs, pas faciles à réunir. Le minimum garanti complet n'est possible qu'après une carrière également complète, de 45 ans. Pour les personnes qui ont une carrière plus courte, le minimum garanti est recalculé en fonction de la durée de la carrière, même si elles remplissent les conditions d'accès (voir plus loin). La fraction d'occupation, c'est-à-dire le nombre d'heures travaillées par rapport à un temps plein, peut également jouer un rôle. Les travailleurs et travailleuses avec un contrat à temps partiel compris entre 50 et 66 % ont – en général – droit à un minimum garanti proportionnel au nombre d'heures travaillées.

DES CONDITIONS PLUS STRICTES

Le gouvernement fédéral lie (à partir du 1er janvier 2025) l'augmentation de la pension minimum à un accès plus strict. Au minimum de 30 années de carrière s'ajoute désormais une condition d'« emploi effectif ».

Pour celles et ceux qui ont travaillé de nombreuses années à temps plein, il y aura une condition de 5.000 jours d'emploi effectif. Pour les travailleurs à temps partiel, ce seuil est de 3.120 jours. Les périodes brèves d'interruption de carrière pour l'arrivée d'un enfant (ex. : congé de maternité, congé de naissance) et des congés pour soins (ex. : congé parental, congé palliatif) comptent comme des jours de travail. Il en va de même pour le chômage temporaire.

Attention ! Certaines périodes de crédit-temps (par exemple, emplois de fin de carrière, formation), les assimilations pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel avec maintien des droits (avec ou sans allocation de garantie de revenus) et les périodes de chômage « ordinaire » ne sont pas prises en compte pour ce critère de travail effectif.

La FGTB craint que l'écart de pension entre les hommes et les femmes ne se creuse encore. La condition supplémentaire de « travail effectif » est désavantageuse pour les femmes (à temps partiel). En moyenne, elles ont moins de jours de travail effectif parce qu'elles assument encore plus de tâches de soins, ne se voient pas proposer un contrat à temps plein et/ou interrompent plus souvent leur carrière par manque de structures d'accueil des personnes dépendantes de la famille. Nous plaidons en faveur d'une pension minimum largement accessible, en particulier pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel.

Les conditions d'accès à la pension minimum garantie étaient déjà compliquées et la nouvelle réglementation les rend encore plus complexes. Ainsi, le gouvernement prévoit des dispositions transitoires pour les personnes proches de la pension et le droit à la pension minimum sera « ancré » pour les personnes âgées d'au moins 56 ans au 1er janvier 2025. Pour les malades de longue durée, un régime spécifique sera d'application.

➔ Vous avez des questions sur votre situation spécifique ? Contactez votre section locale de la FGTB ou le Service fédéral des Pensions (SFPD).



2 UN BONUS PENSION POUR CELLES ET CEUX QUI TRAVAILLENT PLUS LONGTEMPS

Alors que le gouvernement de droite Michel-De Wever avait supprimé le bonus pension, la coalition Vivaldi le réintroduit. Ce bonus est un « incitant » financier pour celles et ceux qui choisissent de continuer à travailler plutôt que de prendre une pension anticipée. Les premiers bonus seront accordés aux personnes qui prendront leur pension à partir du 1er janvier 2025. Les mois travaillés à partir du 1er juillet 2024 peuvent donner droit à ce nouveau bonus pension.

Les salariés, les indépendants et les fonctionnaires statutaires peuvent se constituer un bonus pendant trois ans au maximum. Il s'élève à 3.775 € pour la première année supplémentaire travaillée, à 7.550 € pour la deuxième année supplémentaire et à 11.325 € pour la troisième année consécutive. Au moment de sa pension, la personne peut choisir de recevoir sa prime sous la forme d'une allocation nette unique ou d'une augmentation nette de votre pension mensuelle. En travaillant trois ans de plus, elle bénéficiera d'un bonus total net de 22.650 €. Un régime spécifique est prévu pour les personnes ayant une carrière longue (44 ans de carrière à 60 ans ou 43 ans de carrière à 61/62 ans). Si ces

personnes décident de travailler plus longtemps, chaque année supplémentaire travaillée leur rapportera un bonus net de 11.325 €.

La FGTB se réjouit évidemment de tout renforcement des pensions légales, mais tout le monde ne peut pas travailler plus longtemps. Les personnes peu qualifiées, souvent confrontées à des conditions de pénibilité au travail, seront en réalité exclues du bonus de pension. Travailler plus longtemps n'est parfois ni possible, ni souhaitable.

EXEMPLE

Olivier a 63 ans et une carrière de 42 ans. Il remplit les conditions pour une pension anticipée, mais décide de continuer à travailler pendant trois ans (jusqu'à 66 ans). S'il opte pour le bonus unique, il recevra un versement unique (net) de 22.650 € à la retraite. S'il opte pour le montant mensuel, sa pension légale augmentera de 93,6 € nets par mois.

3 DES PENSIONS AUGMENTÉES POUR LES INDÉPENDANTS

Les pensions des indépendants et des salariés sont calculées de la même manière, à l'exception du « coefficient de correction ». Ce coefficient permet de corriger le montant de pension des indépendants de façon à tenir compte des cotisations de pension moins élevées qu'ils paient. Le gouvernement fédéral supprime ce coefficient pour les années de carrière à partir de 2021, ce qui pourrait entraîner une forte augmentation de la pension de retraite finale des indépendants. Un indépendant qui débute en 2021 pourrait ainsi bénéficier d'une pension légale jusqu'à 45 % plus élevée !

La FGTB est favorable à des pensions légales fortes pour tous, mais regrette que les cotisations sociales des indépendants ne soient pas revues dans le même temps. Un calcul égal de la pension va de pair avec des cotisations de pension égales.

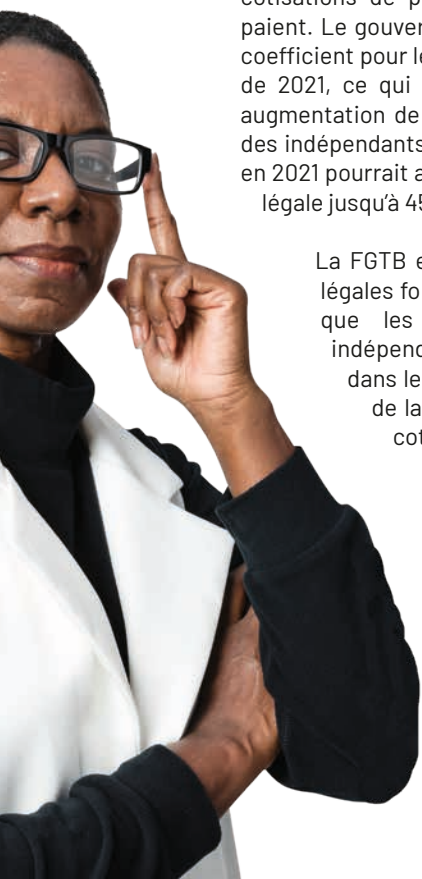
A vitesse de croisière, cette mesure a un coût important d'environ un milliard d'euros par an !

4 LIMITATION DE L'ÉVOLUTION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES

Les pensions sont indexées de manière à suivre l'évolution des prix. Elles sont également liées à l'augmentation de la prospérité, de sorte qu'elles restent proportionnelles aux salaires. Pour le secteur privé, cela se fait par le biais de l'enveloppe bien-être bisannuelle, un budget spécifique sur lequel les interlocuteurs sociaux donnent leur avis. Pour les fonctionnaires statutaires, il y a la « péréquation » bisannuelle afin que les pensions des fonctionnaires évoluent en fonction de l'augmentation des salaires des fonctionnaires qui travaillent encore dans le même secteur public (par exemple, l'enseignement, les chemins de fer, etc.).

Le gouvernement fédéral a décidé de plafonner cette adaptation annuelle à 0,3 % des pensions de la fonction publique. Les pensions de la fonction publique les plus basses continueront de toute façon à bénéficier de l'adaptation complète. Les autres pensions de la fonction publique, après le dépassement de 0,3 % par an au niveau de toutes les pensions statutaires, recevront une augmentation d'un montant fixe. Le montant de cette augmentation est déterminé de manière à ce que le coût total de la « péréquation » s'élève à ces 0,3 % par an.

La FGTB regrette cette réduction des pensions de la fonction publique. Toute pension doit garantir équitablement le pouvoir d'achat et donc la qualité de vie des citoyens. Le système a été conçu pour augmenter la pension d'un fonctionnaire parce que son salaire, lorsqu'il travaillait, était inférieur à celui d'un salarié du privé. Par ailleurs, la manière dont les choses ont été décidées est inadmissible à nos yeux : il n'y a eu ni consultation, ni dialogue. Un manque de respect de la part du gouvernement, pourtant employeur du personnel des services publics.



Où en est-on maintenant ?

PEUT-ON QUITTER LE MARCHÉ DU TRAVAIL PLUS TÔT QUE 65 ANS ?

Oui, si les années de carrière le permettent :

- à 60 ans et 44 années de carrière
- à 61 ans et 43 années de carrière
- à 62 ans et 43 années de carrière
- à 63 ans et 42 années de carrière

Important : la pension anticipée va toujours de pair avec une perte de pension. Par exemple, si vous prenez votre pension après 42 années de carrière, vous recevrez 42/45e d'une pension de salarié complète.

La ministre socialiste des pensions, Karine Lalieux, avait proposé de lier l'accès à la pension anticipée à la condition unique de 42 années de carrière, mais cette proposition a été rejetée.

Pour la FGTB, le fait de ne pas assouplir les conditions de la pension anticipée est vraiment problématique. Avec la généralisation de l'enseignement obligatoire en 1983, bientôt plus aucun travailleur du secteur privé ne pourra encore prendre sa pension à 60 ans ! Ils devront en effet justifier d'une carrière plus longue avant de pouvoir prétendre à la pension anticipée. Il s'agit donc au bout du compte d'un relèvement insidieux de l'âge de la retraite pour ceux qui ont commencé à travailler tôt. Il n'est pas tenu compte du caractère « pénible » ou « lourd » du travail, ni de la différence en termes d'espérance de vie selon qu'on a un niveau de qualification élevé ou faible. Chez les femmes de 65 ans, la différence est de 4,6 années en moyenne, en défaveur de celles qui ont un faible niveau d'étude !

EXISTE-T-IL UN RÉGIME POUR LES MÉTIERS LOURDS OU LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL ?

Non, il n'existe pas de régime général dans la pension légale. Aucune mesure spécifique ne permet de prendre en compte la pénibilité du travail en tant que telle pour votre pension.

Pourtant, la pénibilité du travail a un impact sur l'espérance de vie en bonne santé. Charge de travail physique, travail de nuit, travail en équipes, risques pour la sécurité, charge psychosociale... font partie des critères qui, selon la FGTB, doivent absolument être pris en compte dans le calcul de la pension légale et permettre de partir plus tôt à la pension, sans perte de droits.

EXCEPTIONS

Il existe toutefois des exceptions :

- Dans la fonction publique, certains métiers bénéficient d'un calcul de carrière plus favorable par un système de tantièmes préférentiels (fractions de carrière mieux valorisées dans le calcul). C'est le cas par exemple du personnel enseignant, du personnel roulant de la SNCB et des facteurs. À côté de ces tantièmes préférentiels, il existe aussi plusieurs systèmes de « congés » préalables à la pension.
- Dans le secteur privé, il existe les régimes RCC métier lourd. Le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC ou ex-prépension) est accessible à partir de 60 ans sous certaines conditions : 20 ans de travail de nuit, 5 ans dans un métier lourd au cours des 10 dernières années, 7 ans dans un métier lourd au cours des 15 dernières années, ou après une déclaration d'incapacité médicale dans le secteur de la construction. Par métier lourd, il faut entendre : travail de nuit, travail en équipes et services interrompus. Enfin, il existe aussi le RCC médical, accessible sous conditions à partir de 58 ans.

ÉPUIÉS : DE PLUS EN PLUS DE TRAVAILLEURS ARRÊTENT AVANT 65 ANS

En 2022, un ouvrier sur deux et un employé sur trois avait arrêté le travail avant l'âge de 65 ans. Plus de la moitié (55%) des indépendants qui partent à la pension avaient arrêté en 2022 avant l'âge légal de la pension de 65 ans.

Source : enquête pension Acerta, Belga, septembre 2023.





Ma pension, c'est une blague ?

Nous ne prenons pas cette thématique à la légère. Une revalorisation en profondeur des pensions. Une carrière complète à partir de 40 années et un régime adapté pour les métiers lourds. L'âge légal de la pension à 65 ans. Telles sont nos revendications.

PERDRE 40 % DE MES REVENUS DU JOUR AU LENDEMAIN, C'EST UNE BLAGUE ?

Malheureusement non. Aujourd'hui, votre pension correspond environ à 60 % de votre rémunération moyenne pendant toute votre carrière. Donc vous « perdez » minimum 40 % du niveau de vie que vous avez eu, en moyenne, durant votre carrière.

Pour illustrer ceci : en général, votre salaire est plus élevé en fin de carrière. En moyenne, votre pension représente près de 46 % de votre dernier salaire. Plus votre salaire est élevé, plus la différence avec votre pension est grande. La pension légale, dans le secteur privé, ne garantit donc pas de pouvoir garder son niveau de vie après le départ à la pension. C'est nettement mieux réglé chez les fonctionnaires statutaires. Il faut donc rapprocher le niveau des pensions du secteur privé de celui des fonctionnaires statutaires.

Notre revendication ?

- Une pension de 75 % de votre salaire moyen sur l'ensemble de votre carrière, quelle que soit votre situation familiale.
- Un plafond égal pour le calcul des pensions des salariés et des indépendants. Proportionnellement, les salariés contribuent plus. Les salariés paient des cotisations de sécurité sociale sur l'ensemble de leur salaire, mais ne se constituent des droits pour leur pension que jusqu'à un plafond de 71 519,98 €/an (montant 2022). Ce plafond est plus élevé chez les indépendants.

DONNER 45 ANS DE MA VIE AU BOULOT, C'EST UNE BLAGUE ?

Non. Il faut comptabiliser 45 années de carrière pour accéder à une pension complète.

On peut, dans certain cas, partir à la retraite après 42, 43 ou 44 années de carrière. Mais alors, on y perd financièrement. Partir après 42 ans de carrière signifie une pension égale à 42/45e d'une pension complète.

Et si on a exercé un travail pénible, on peut partir plus tôt ? À quelques exceptions près dans les services publics ou via les régimes RCC métiers lourds (travail de nuit, travail à pause, construction...), la pénibilité ne compte pas ! Aucune mesure spécifique ne permet de valoriser le travail pénible en tant que tel. Or, la pénibilité du travail a un impact sur l'espérance de vie en bonne santé.

Notre revendication ?

- Une pension complète après 40 ans de carrière. Et plus tôt encore en cas de travail pénible.
- La charge de travail physique, le travail de nuit, le travail en équipes, les risques pour la sécurité, la charge psychosociale (par exemple le contact direct avec des patients, les situations émotionnellement difficiles, ...) doivent faire partie des critères qui permettent de partir plus tôt à la pension, sans perte de droits.

JUSQU'À 67 ANS, C'EST UNE BLAGUE ?

Malheureusement non.

En Belgique, l'âge officiel de départ à la pension est de 65 ans. Tout travailleur/ travailleuse peut donc prendre sa pension à cet âge, quel que soit le nombre d'années de carrière.

Partir en pension anticipée avant l'âge de 65 ans est toutefois possible si vous comptabilisez le nombre d'années de carrière suffisant. Mais vous recevrez une pension plus basse.

Pour bénéficier du montant de la pension complète, il faut justifier 45 années de carrière.

Dans les années à venir, la loi prévoit une augmentation progressive de l'âge de la pension à 67 ans : 66 ans à partir de 2025 et 67 ans à partir de 2030.

Cette augmentation n'a aucun sens puisque l'espérance de vie en bonne santé en Belgique est actuellement de 64 ans en moyenne.

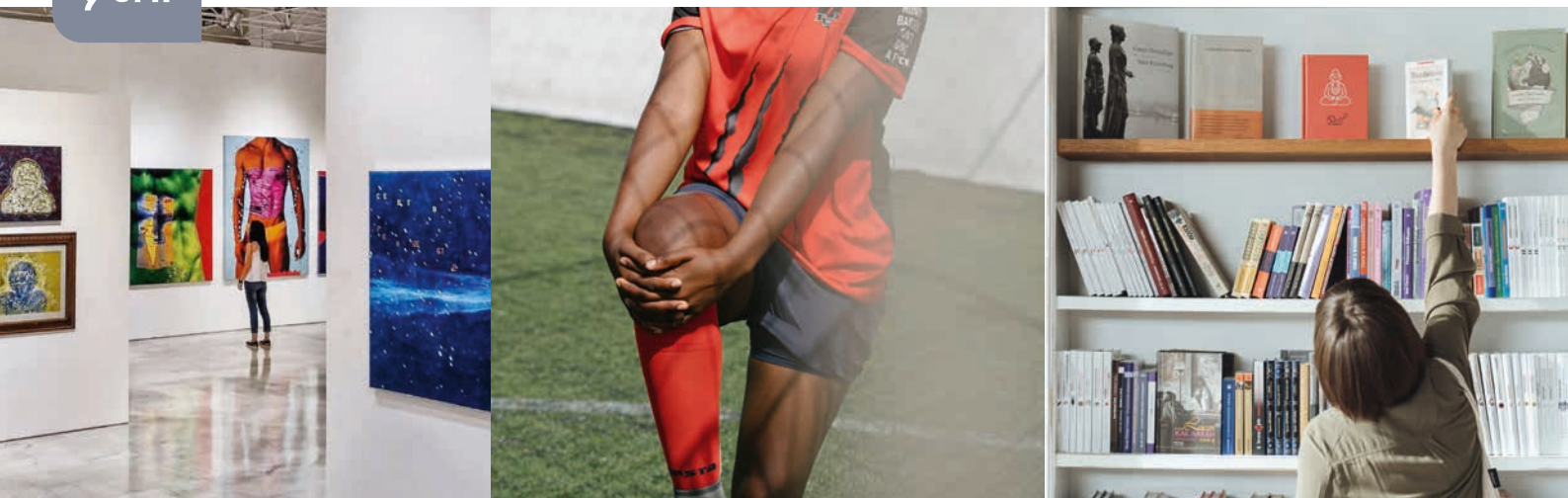
Notre revendication ?

- Revenir à l'âge légal de la pension à 65 ans. ◀

9/10

Neuf travailleurs sur dix n'ont pas envie de travailler jusqu'à 67 ans. Plus de la moitié craint même ne pas pouvoir travailler jusqu'à 65 ans pour des raisons de santé.

Source: Enquête Securex, 2021.



CULTURE, SPORT, LOISIRS

Quels sont les avantages auxquels vous avez droit ?

La plateforme « MyBEnefits » [= « mes avantages »] propose une liste d'avantages ou de tarifs réduits dont peuvent bénéficier un certain nombre de personnes, en fonction de leur statut (BIM, GRAPA, RIS...).

L'outil (décliné en site internet ➔ <https://vu.fr/lhDh> et applications mobiles ➔ <https://vu.fr/wBii>) détaille la liste de ces « droits complémentaires », en fonction de plusieurs critères (région, type d'activité...). Ces droits comprennent des tarifs sociaux, des réductions ou d'autres avantages (par exemple, des réductions pour un accompagnateur) dans le secteur des loisirs culturels, sportifs, etc. Le site offre par ailleurs un récapitulatif clair des droits complémentaires principaux (➔ <https://vu.fr/TaCt>) en matière de tarifs sociaux pour l'énergie, le transport public, etc.

POUR QUI ?

« Chaque citoyen peut consulter, en temps réel, son statut social (revenu d'intégration, garantie de revenus aux personnes âgées, perte d'autonomie...) et créer un code à titre de preuve. Il peut ensuite le présenter à l'instance d'octroi pour obtenir son avantage (dans le secteur du sport, de la culture, des loisirs) », indique le SPF Sécurité sociale dans la brochure de présentation.

Par « statut social », on entend :

- être bénéficiaire de l'intervention majorée
- avoir un revenu d'intégration
- bénéficier d'un revenu garanti aux personnes âgées
- recevoir une allocation pour personnes handicapées
- ...

COMMENT ÇA MARCHE ?

En quelques clics et en précisant votre région et votre statut (RIS, BIM, Grapa, personne à mobilité réduite, personne handicapée...), vous découvrirez quels lieux près de chez vous proposent des tarifs réduits ou des avantages divers. Piscines, musées, académies, lieux culturels, touristiques ou de loisirs figurent dans la liste.

Identifiez-vous grâce à votre carte d'identité électronique ou l'application itsme. Un code personnalisé vous sera fourni, qui vous permettra de prouver votre statut à l'entrée de l'attraction choisie, sans plus de formalité, et ainsi de bénéficier du tarif préférentiel.

Pour les acteurs culturels et sportifs : il est également possible d'étoffer l'offre, en communiquant des avantages qui ne figureraient pas encore dans la liste. ◀

Pour tout savoir sur MyBEnefits :
➔ <https://mybenefits.fgov.be>

TITRES-SERVICES

L'action au cabinet Vandembroucke a porté ses fruits

Le 29 août, une centaine d'aide-ménagères ont mené une action devant le cabinet du ministre fédéral de la santé, Frank Vandembroucke. Une délégation a rencontré le ministre et a formulé des revendications claires : des emplois sûrs, de qualité, et la reconnaissance de leur métier comme étant un métier à risques.



DE NOMBREUSES INFRACTIONS

En 2022, l'inspection contrôle emploi bien-être a effectué des contrôles auprès de 175 entreprises de titres-services. Elle avait alors tiré la sonnette d'alarme car il en était ressorti que 159 d'entre elles avaient reçu un avertissement écrit pour violation d'une ou plusieurs règles sanitaires.

Le constat était et reste préoccupant : les entreprises de titres-services nient les problèmes de santé des aide-ménagères et ignorent les recommandations, pourtant très claires, de l'inspection. La santé financière des entreprises prime (encore !) sur la santé individuelle des aide-ménagères. Il faut que ça cesse.

DES REVENDICATIONS LÉGITIMES

Nos revendications sont légitimes et c'est la raison pour laquelle nous demandons la reconnaissance des maladies professionnelles et du métier d'aide-ménagère comme métier à risques, un suivi sanitaire préalable et périodique par un médecin du travail, une visite préalable du lieu de travail du client par l'entreprise et une analyse des risques par lieu de travail et par travailleur.

Le respect de ces revendications constituerait une nette amélioration pour les aide-ménagères, car bon nombre d'entre elles travaillent avec du matériel de mauvaise qualité et des produits dangereux. En outre, certaines travailleuses souffrent de plaintes clairement liées à la nature de leur travail (problèmes pulmonaires, affections cutanées, troubles musculosquelettiques...).

RENDEZ-VOUS DANS DEUX MOIS

Le ministre Vandembroucke a été clair lors de l'entretien avec la délégation : grâce aux actions entreprises, il est conscient de la réalité des travailleuses. « Cette action est menée au bon moment, elle est très bonne et même nécessaire », a déclaré le ministre. « Tout travailleur devrait toujours pouvoir travailler dans de bonnes conditions sanitaires. » C'est la raison pour laquelle il se mettra également autour de la table avec la FEDRIS, l'Agence fédérale des risques professionnels, pour examiner comment les critères existants sont appliqués sur le terrain. Pour conclure, le ministre a promis de revenir vers la délégation dans les deux mois pour un état des lieux.

De notre côté, nous espérons que les politiciens prendront leurs responsabilités, étant donné que les employeurs ne le font clairement pas. Des investissements envers les aide-ménagères sont nécessaires. La FGTB Titres-services continue la mobilisation, pour des emplois sûrs, bien rémunérés et soutenables !



TRAGÉDIE DU BOIS DU CAZIER

Plus qu'une commémoration, un signal d'alarme

Ne pas oublier. Tel est l'objet de toute commémoration. La catastrophe du Bois du Cazier en 1956 ayant causé la mort de 262 mineurs à Marcinelle n'y fait pas exception. Chaque année, à cette occasion, des centaines de personnes s'y rassemblent l'espace d'un temps pour se souvenir et honorer la mémoire des mineurs décédés. Quotidiennement, ces travailleurs risquaient leur vie en descendant dans la mine où les manquements en matière de sécurité étaient criants. Ils n'ont pas pu échapper à l'accident en ce 8 août 1956.

Comme de coutume, mineurs, politiciens et syndicalistes avaient fait le déplacement. Mais le contexte était particulier car pour la première fois, l'émissaire du gouvernement italien était issu d'un gouvernement d'extrême droite. Une tendance qui a le vent en poupe partout dans le monde et qui n'est pas sans rappeler une période bien sombre de notre histoire. Du côté syndical, nous avons pu compter sur la participation du syndicat italien CGIL. Syndicat dont le siège central de Rome avait été vandalisé par des membres de l'extrême droite en octobre 2021. Carlo Briscolini, fils de mineur italien et secrétaire régional de la FGTB Charleroi en a profité pour s'entretenir avec nos camarades italiens, il revient sur cette rencontre.

Travailleurs italiens et belges sont historiquement liés. A-t-on réellement tiré les leçons du passé ?

Ce qui s'est passé en 1956 n'est autre que le reflet de la logique de profit du capitalisme aux dépens de la santé et de la vie des travailleurs. Et cette logique est toujours d'actualité. Certes cet accident a ouvert les yeux sur les conditions déplorables dans lesquelles travaillaient les mineurs et de nombreuses dispositions ont été prises depuis lors, mais mourir de son travail est toujours une réalité aujourd'hui. La prévention reste le parent pauvre et c'est là que la politique doit investir plutôt que de privilégier l'indemnisation. Le patron doit être tenu responsable de la santé et de la sécurité de ses travailleurs hier et aujourd'hui.

Autre point de la discussion, celui concernant la montée du fascisme, et l'Italie est pleinement concernée ?

Oui l'extrême droite est désormais au pouvoir en Italie avec le gouvernement Meloni. On semble avoir oublié les ravages qu'ils ont commis jadis sous l'ère Mussolini. Ces partis fascistes s'accaparent les

matières sociales, promettent un avenir meilleur aux citoyens mais c'est de la poudre aux yeux. En Belgique nous sommes également concernés avec le Vlaams Belang en Flandre mais même à Charleroi on subit aussi de plus en plus d'attaques. À Gilly, en janvier 2020, lors d'une action que nous avons menée contre un meeting fasciste, c'est nous, manifestants qui avons été gazés. On doit être attentifs et réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Vous avez également discuté de la politique radicale adoptée par l'Italie contre les demandeurs d'asile ?

« Interdit aux Italiens, mais pas aux chiens » ce sont des mentions qui étaient affichées à l'entrée de certains cafés lorsque les mineurs italiens sont arrivés en Belgique. Ils ont été accueillis dans des conditions très précaires. Imaginez : leurs premiers logements étaient des baraques en tôle des prisonniers de guerre ! Et c'est ce qu'on reproduit aujourd'hui avec les migrants. Nous ne devons pas retomber dans les travers du passé. À l'heure où les libertés syndicales et le droit de grève sont remis en question, à l'heure où les conquêtes sociales sont sans cesse détricotés, à l'heure où l'extrême droite déploie ses tentacules, il est indispensable de faire front. Et nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour défendre la démocratie.



L'oubli n'est finalement pas un des plus gros dangers de notre démocratie ?

C'est certain. Et pour ne pas oublier, nous avons besoin des passeurs de mémoire. Je tiens d'ailleurs à lancer un appel à la deuxième et la troisième génération de mineurs : nous avons besoin de vous pour que les leçons tirées jadis ne sombrent pas dans l'oubli. Rejoignez les associations de mineurs pour entretenir leur mémoire.

In Memoriam Jean De Nooze

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Jean De Nooze, ancien Président de la Centrale Générale - FGTB. Jean est décédé le 23 août dernier à l'âge de 100 ans. La Centrale Générale et la FGTB dans son ensemble expriment leurs plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Jean De Nooze n'a jamais eu peur de mouiller sa chemise. De mineur de fond à président de la Centrale Générale, un homme au parcours incroyable.

Sa carrière, c'est comme ouvrier tourneur qu'il la commence à la cimenterie CBR puis chez Coverit. Nous sommes alors en 1939 et son fils Alain, ancien Président de la Centrale Générale - FGTB Mons - Borinage nous raconte : «C'était encore l'époque où les dangers de l'asbeste étaient méconnus et les travailleurs manipulaient l'asbeste sans la moindre précaution. Par la suite, quand les dangers ont été connus, mon papa a pris ce combat à bras-le-corps ».

Lorsque la guerre éclate, vient alors l'exil à Toulouse puis le retour en Belgique. Pour éviter la déportation, Jean devient mineur de fond au charbonnage de Bray. C'est d'ailleurs là qu'il assiste à son premier meeting syndical et qu'il attrape le virus. Il faut dire qu'il avait des prédispositions, son grand-père étant Victor Revenu, un des membres fondateurs de la Centrale des Ouvriers Mineurs du Borinage.



Après la guerre, il retourne chez Coverit et il devient délégué syndical pour l'ensemble du bassin cimentier d'Harmignies.

Très vite, la FGTB voit que Jean est un brillant militant et elle lui propose même de reprendre des études afin de prendre d'autres responsabilités. Alors qu'il est déjà père de famille, il relève le défi avec succès et retourne sur les bancs d'école à l'Ecole Ouvrière Supérieure.

Diplôme en poche, il est immédiatement engagé comme permanent syndical à la Centrale Générale FGTB du Centre. Par la suite, il devient Secrétaire National de notre centrale avant d'en devenir le Président en 1982.

Un parcours irréprochable, des combats menés au plus près de la base, comme le raconte son fils,

Alain : « Pendant la grève de l'hiver 1960, mon papa était toujours sur le terrain, près des travailleurs en grève. Il a même passé trois jours au cachot. Et pendant ce temps, les grévistes venaient à la maison pour que ma maman leur paye les indemnités de grève ! ».

Syndicaliste un jour, syndicaliste toujours. Même après sa retraite, et jusqu'à son dernier souffle, il continuait à suivre les actualités syndicales. Avec la disparition de Jean De Nooze, c'est littéralement une page d'histoire qui se tourne.

Merci Camarade !



'¡Sí Se Puede ! - Syndicalisme en Colombie', est un documentaire de la Centrale Générale - FGTB d'Anvers qui met en lumière les nombreux assassinats politiques de militants et les inégalités flagrantes en Colombie.

Pour découvrir cette histoire poignante mais pleine d'espoir, rendez-vous sur www.colombiadocu.be ou scannez le code QR. ◀



+ de RESPECT pour la classe travailleuse !

RESPECT
POUR LA CLASSE TRAVAILLEUSE

C'est la rentrée. C'est donc l'occasion de refaire - ensemble - le point sur les nombreux chantiers qui nous occupent !

Passées les négociations sectorielles qui se termineront avec ou non par des accords signés par les Métallos, il nous appartiendra bien sûr de reprendre le combat contre la loi de 1996 (prétendument relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité) qui cadenasait violemment nos salaires !

Tout comme nous continuerons à dénoncer la logique des primes de pouvoir d'achat, non seulement défiscalisées et déductibles pour le patronat mais en plus aux critères tellement mal définis qu'il devient quasi impossible de les atteindre !

À la veille du lancement de la campagne des élections sociales prévues en mai 2024, nous rappelons que la clé principale de la concertation sociale, c'est le respect !

2024 sera l'occasion de renforcer nos exigences pour plus de considération envers la classe travailleuse et cela passera incontestablement par nos chantiers essentiels :

- Réduction collective du temps de travail
- Salaires
- Pensions
- Fins de carrières
- Jeunes
- Libertés syndicales
- Concertation sociale
- Égalité hommes / femmes
- Sécurité sociale
- Formation professionnelle
- Lutte contre l'extrême droite
- Défense des services publics
- Relocalisation de l'industrie
- Lutte contre le dumping social

Tous ces chantiers ont un but commun...
+ de RESPECT pour la classe travailleuse.

2024, le rouge sera bien + qu'une couleur !



Solidarité avec Sébastien Menesplier et respect des libertés syndicales

Le 6 septembre, Sébastien Menesplier, Secrétaire Général de la Fédération des Mines et de l'Energie de la CGT, est convoqué par la gendarmerie pour répondre des actions menées par les électriciens et gaziers lors des mobilisations contre la réforme des retraites.

Sébastien Menesplier n'est pas le seul militant ou dirigeant syndical inquiété pour des actions et des luttes légitimes. La FGTB est d'ailleurs bien placée pour mesurer l'ampleur de l'attaque contre nos libertés syndicales ces dernières années.

Aujourd'hui, en France, ce sont près de 1.000 militants syndicaux qui sont sous la menace de licenciements, de sanctions disciplinaires, de convocations ou de poursuites judiciaires.

Il s'agit évidemment de tentatives visant à museler tous ceux qui luttent ! Nous ne sommes pas les seuls à alerter sur ces dérives. Un nombre impressionnant de congrès d'organisations syndicales à travers le monde, ont placé cette problématique au centre de leurs préoccupations. C'est dire l'intensification et l'extension de ce phénomène.

Ce n'est pas un hasard. Au même moment la Commission Européenne et le Fonds Monétaire International se préparent à serrer la vis budgétaire et à renforcer l'austérité sur la population. Le meilleur moyen de s'y préparer pour eux est de museler les organisations capables de s'opposer à leurs projets. Ils craignent et veulent empêcher la mobilisation sociale. Ils utilisent pour cela l'intimidation et des textes de lois qui entravent la liberté de mobilisation, comme la fameuse loi Van Quickenborne soutenue par tous les partis de la Vivaldi.

Il est donc clair que le patronat et leurs alliés politiques se préparent. Nous devons en faire de même en refusant l'intimidation.

Cela passe par une mobilisation forte dans les rues de Bruxelles, le 5 octobre pour dire NON à la loi sur l'interdiction de manifester. ◀



Seb soutenu par tous les camarades à la sortie de son audition.
Tout un symbole. 1 millier de camarades étaient présents ce jour là.

Les chauffeurs routiers à nouveau à l'arrêt à Gräfenhausen

Les employeurs, le secteur des transports et les responsables politiques ferment les yeux sur les abus.

Depuis le mois de juillet, des chauffeurs routiers des pays d'Asie centrale, tous employés par la même entreprise polonaise, se rassemblent à nouveau en Allemagne. Ils étaient une dizaine au départ. Depuis le 26 juillet, environ 130 camions sont immobilisés sur le parking de Gräfenhausen, près de l'aéroport de Francfort.

CHAUFFEURS NON PAYÉS (BIS)

La plupart de ces chauffeurs n'ont pas été payés depuis le mois de mai. Des syndicalistes d'ITF Road Transport Due Dilligence Foundation, en coopération avec l'organisation allemande Faire Mobilität, la DGB et verdi, tentent de renégocier les conditions de travail des chauffeurs avec le groupe Mazur. Frank Moreels, président UBT-FGTB, explique : « Le fait que des chauffeurs européens se rendent à nouveau à Gräfenhausen pour manifester et revendiquer leurs droits prouve que le secteur des transports et les donneurs d'ordre n'ont rien appris après la grève du mois d'avril. D'autant plus qu'il s'agit de chauffeurs travaillant pour la même entreprise malhonnête. »

LES CLIENTS DOIVENT PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS

Contrairement à ce que se fait aujourd'hui, toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement ont une responsabilité à prendre. Ils détiennent en effet la clé de la prévention du dumping social et de l'exploitation dans le secteur des transports. Or, hormis une brève vague d'indignation en avril dernier lorsque les chauffeurs de camion se sont arrêtés à Gräfenhausen — pour la première fois à grande échelle — rien n'a changé.

DES PERSONNES ET DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Les entreprises qui commanditent le transport de marchandises ont un rôle à jouer. Le monde politique également. Mais, poursuit l'UBT, ces deux acteurs ne prennent pas suffisamment au sérieux la question du dumping social et de l'exploitation dans le transport routier, à quelques exceptions près. Tom Peeters, adjoint du secrétaire fédéral transports routier et logistique, précise : « L'UBT-FGTB demande depuis des années des ressources et du personnel supplémentaires pour les services d'inspection spécifiques au secteur des transports et un renforcement de la responsabilité. Ce n'est qu'avec l'actuel ministre Dermagne, qui comprend la gravité de la situation, qu'il y a des initiatives pour des investissements supplémentaires et une législation qui rend également les donneurs d'ordre responsables. Mais dans d'autres pays européens, il ne se passe rien ou les choses avancent trop lentement et sont insuffisantes ».

LA BELGIQUE, UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR LES AUTRES PAYS EUROPÉENS ?

Le transport routier de marchandises en Belgique et en Europe doit être organisé de manière à ce que les personnes ne soient pas exploitées et que le client soit tenu responsable. L'UBT espère donc que le renforcement de la législation en Belgique sur la question sera bientôt voté par le Parlement. La Belgique pourra ainsi servir d'exemple à d'autres pays de l'Union européenne. Enfin, l'UBT-FGTB, les fédérations de transport européenne (ETF) et internationale (ITF) appellent les chauffeurs concernés à contacter la fondation RTDD, Faire Mobilität et/ou les syndicats nationaux pour obtenir leurs arriérés de salaire.





Pas de flexi-jobs dans le secteur du transport !

Les flexi-jobs augmentent la précarité et mettent les conditions de travail et de rémunération sous pression !

L'appel à l'introduction des flexi-jobs résonne de plus en plus dans tous les secteurs. Les employeurs du transport et de la logistique ne font pas exception en réclamant de plus en plus fortement des flexi-jobs, alors qu'il s'agit d'un secteur où les conditions de travail (longues journées irrégulières) et les bas salaires produisent depuis des années des métiers en pénurie. Pour citer Frank Moreels, président de l'UBT : « Jamais on n'a autant réclamé du personnel qualifié. Ceux qui pensent que les flexi-jobs vont combler ce manque se trompent complètement. Les flexi-jobs remplacent les emplois aux conditions de travail et de rémunération normales par des emplois précaires. »

chômeurs ne peuvent pas exercer de flexi-jobs, devenant ainsi les chômeurs au chômage...

Les flexi-jobs rendent le secteur encore plus précaire : en raison de l'autorisation débridée des contrats de travail intérimaire dans le secteur du transport et de la logistique, ce dernier regorge déjà d'emplois précaires et aléatoires. Une pénurie sur le marché devrait donner lieu en principe à de meilleurs salaires. Toutefois, l'introduction du travail intérimaire, des flexi-jobs, du travail d'étudiants et des travailleurs étrangers efface partiellement cette pénurie et permet d'éviter de devoir payer des salaires plus élevés.

POURQUOI LES FLEXI-JOBS NE SONT-ILS PAS LA SOLUTION ?

Les flexi-jobs détruisent l'emploi régulier, les chiffrent le prouvent d'ailleurs : dans l'horeca, 25 % des emplois réguliers ont disparu pour être remplacés par des flexi-jobs et du travail d'étudiants. Il s'agit-là de milliers de personnes en plus au chômage au profit de personnes qui ont déjà un emploi ou qui étudient.

Les flexi-jobs sont doublement néfastes pour la sécurité sociale : les flexi-jobs ne sont pour ainsi dire pas soumis à des cotisations de sécurité sociale. Les emplois qui contribuent bel et bien à la sécurité sociale sont repoussés par des emplois qui n'y contribuent pas. De surcroît, les

LES SALAIRES SONT TROP BAS DANS LE SECTEUR

Le succès des flexi-jobs démontre que les salaires sont trop bas dans le secteur. Un emploi à temps plein devrait suffire à pouvoir nouer les deux bouts en fin de mois. Evidemment, si ce n'est pas le cas, il faut bien en prendre un deuxième en plus. Au lieu de demander des flexi-jobs, il conviendrait de relever les salaires minimums et de rendre ainsi la profession plus attrayante. Frank Moreels : « Les employeurs se présentent en docteur Jekyll & M. Hyde : d'un côté ils veulent bien se battre ensemble contre le dumping social et la concurrence déloyale venant de l'étranger et de l'autre ils entendent organiser eux-mêmes en Belgique le dumping social et la concurrence déloyale entre travailleurs. » ◀

Le moment est venu ! Nous sommes fiers d'annoncer le lancement de la campagne élections sociales 2024 ! Pleins d'énergie, nous donnons le coup d'envoi de cette campagne passionnante, en ligne et hors ligne.

Avec « Franchement fort. » nous visons l'unité. Nous sommes fiers du bon travail que nous faisons et de ce que nous réalisons.

Nous choisissons un slogan qui confirme notre image de syndicat combatif. Nous laissons notre voix se faire entendre et notre travail parler de lui-même. Gardez un œil sur nos canaux dans les mois à venir pour toutes les mises à jour et le matériel !

UBT-FGTB. Franchement fort !

RANCHEMENT
FORT.
FGTB MÉTAL.



Chaque accident de travail est un accident de trop

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, un accident de travail mortel s'est produit dans l'usine d'Agristo à Wielsbeke. Nous souhaitons, en tant que FGTB Horval, transmettre nos condoléances à la famille de la victime.

Difficile d'imaginer qu'un jour, l'un de nos proches ne rentrera pas de sa journée de travail... Et pourtant, les victimes d'accidents mortels sont nombreuses. Selon les chiffres du service public FEDRIS, 48 travailleurs sont décédés à la suite d'un accident au travail en 2021. 47 autres personnes sont décédées sur le trajet entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Cela donne à réfléchir. Car chaque accident est un accident de trop.

Un élément positif : le nombre d'accidents mortels sur le terrain est en baisse. Ce n'est pas une coïncidence. Garantir la sécurité au travail est une obligation patronale et **le contrôle de cette sécurité est une mission fondamentale de notre syndicat**. L'élimination et la prévention de situations dangereuses au travail constituent la base de l'engagement syndical de nombreux militants et les incitent à se porter candidats aux élections du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT).

Dans les entreprises où un CPPT a été créé – légalement obligatoire à partir de 50 travailleurs – ce dernier assume un rôle important pour prévenir toutes sortes de problèmes, tant de problèmes physiques que de menaces psychosociales, par exemple dues au stress

ou au management toxique. Les travailleurs élus et la représentation patronale siègent dans ce comité pour concrétiser ensemble la politique de prévention dans l'entreprise. Ils sont assistés par le conseiller en prévention interne et ils peuvent faire appel à des services de prévention externes. **La sécurité est importante et cela se traduit clairement par un cadre légal et pratique bien développé**. En tant que syndicat, nous pouvons en être fiers, même si, malheureusement, il s'avère encore trop souvent que la prévention ne permet pas d'éviter tous les accidents.

Un CPPT aborde la prévention et la protection d'une manière systématique. Ensemble, ses membres rédigent un Plan de Prévention Global (PPG) sur la base d'une analyse des risques. Cette analyse des risques doit être établie par l'employeur qui peut se faire assister par son service de prévention interne et par le service de prévention externe auquel chaque employeur doit être affilié (dès qu'un employeur occupe 1 travailleur, il doit s'affilier à un service de prévention externe). Le CPPT élaborera davantage le PPG, pour en faire un Plan d'Action Annuel (PAA). **Ce sont beaucoup d'abréviations, mais ensemble elles assurent une approche structurée de la politique de sécurité et de prévention. C'est la meilleure garantie d'une politique efficace.**

La représentation syndicale apporte ici une valeur ajoutée importante. Puisqu'ils sont quotidiennement sur le terrain, parmi les travailleurs, les représentants syndicaux voient et entendent beaucoup plus de choses. Ils constatent également eux-mêmes l'impact et la faisabilité des mesures et peuvent interpellier leurs collègues en cas de comportement dangereux. Ils ne le font pas uniquement sur la base du bon sens. En tant que syndicat, nous investissons également dans la formation et l'éducation. L'objectif ? Que les militants puissent suivre une formation spécifique dans un de nos centres. Une bonne formation est également la pierre angulaire d'une bonne politique. Si vous voulez en savoir plus ou si vous souhaitez poser votre candidature pour le CPPT, contactez votre délégué ou votre secrétaire.

La sécurité est l'affaire de tous. Communiquez toujours les situations dangereuses et interpellez vos collègues en cas de comportements dangereux. C'est une autre façon de travailler pour bien vivre.



La sécurité est l'affaire de tous.

TITRES-SERVICES

Vos priorités, notre combat

La FGTB Horval a lancé le lundi 4 septembre une enquête en ligne à destination des travailleuses titres-services intitulée « Construis ton futur avec nous ». L'objectif ? Que ces travailleuses mettent en avant les problématiques qui leurs semblent les plus importantes dans leur secteur.

Le secteur des titres-services constitue l'un des plus gros secteurs en Belgique avec près de 160.000 travailleuses dans le pays. Pourtant, les différents gouvernements tant au niveau fédéral que régional ne s'en préoccupent pas suffisamment. Aujourd'hui ces travailleuses (car ce sont en grande majorité des femmes) exercent un métier difficile tant au niveau physique que mental, le tout pour un salaire et une reconnaissance bien en deçà de ce qu'elles méritent. C'est pour cela que cette enquête mise en place par la FGTB Horval se focalise sur les réalités de terrain des travailleuses titres-services afin de connaître leurs priorités pour en faire ses priorités.

Les difficultés des travailleuses dans ce secteur en Belgique ne sont un mystère pour personne. Près de 70 % d'entre elles souffrent de douleurs au dos, 67 % d'arthrite et de douleurs musculaires, 62 % de douleurs au cou ou aux épaules.* Le nombre de travailleuses en absence de longue durée augmente d'année en année. De plus, 159 avertissements écrits ont été émis sur 175 entreprises titres-services qui ont fait l'objet d'une inspection du Contrôle du bien-être au travail entre février et avril 2022. Les chiffres sur la pénibilité du secteur existent, place aux actes. Mais des combats syndicaux ne se réalisent pas sans l'avis, le ressenti et l'expertise des premières concernées, c'est-à-dire les aides ménagères elles-mêmes. C'est pourquoi cette enquête a besoin d'un maximum de réponses des travailleuses titres-services pour définir nos combats à venir.

* Chiffres de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), dans sa note de discussion 2022.

CONSTRUIS TON FUTUR AVEC NOUS



REMP LIS L'ENQUÊTE

FGTB Horval
titres-services

Pour illustrer notre enquête, nous avons choisi de reprendre l'image qui accompagne nos aides ménagères titres-services depuis longtemps : celle de « Rosie », cette travailleuse combative en blouse bleue. L'image est pour le moment morcelée et – tout comme nos combats – elle est à construire. Au fur et à mesure de l'avancée de l'enquête, « Rosie » sera reconstituée grâce aux réponses des travailleuses. Rdv fin novembre sur nos réseaux sociaux pour voir le résultat.



Les travailleuses et travailleurs du sexe auront leur place dans la CP 302

« Depuis des années la FGTB Horval collabore déjà avec des organisations qui défendent les droits des travailleuses et travailleurs du sexe (TDS). Nous travaillons à leurs côtés dans plusieurs régions du pays. C'est pourquoi Horval applaudit l'initiative du Ministre fédéral Pierre-Yves Dermagne qui veut donner un statut et une protection sociale aux TDS en voulant les accueillir dans le secteur de l'Horeca.

La FGTB Horval ne comprend pas le comportement du patronat de l'Horeca qui stigmatise les TDS. Nous sommes en 2023, ces pensées d'un autre temps ne sont plus à l'ordre du jour.

De plus, la plupart des TDS travaillent déjà dans des structures (exemple des bars de nuit, night clubs) qui dépendent de par leur fonctionnement de l'Horeca.

Reprendre les fonctions dans la commission paritaire de l'Horeca, ne veut pas dire que la commission paritaire devient compétente pour les matières (la législation relative au bien-être au travail, la sécurité au travail etc ...) qui sont transversales. Lorsque l'on

veut bloquer quelque chose, il est facile d'utiliser n'importe quel argument, qu'il soit correct ou non.

Nous sommes conscients que nous devons régler un certain nombre de choses mais nous ne voyons aucune obstruction à ne pas le faire pour la simple raison que le secteur possède déjà à lui seul près de 160 fonctions.

En tant que FGTB Horval, nous serons très attentifs à intégrer les TDS dans une fonction qui ne va pas les stigmatiser en leur garantissant un maximum de protection.

Horval mettra tout en œuvre pour que les TDS aient leur place dans l'Horeca. » ◀

Alain Detemmerman, co-président ABVV-FGTB Horval



MAISONS DE REPOS COMMERCIALES

« L'argent ne peut disparaître dans les poches des actionnaires et des géants de l'immobilier »

Chacun se retrouve, tôt ou tard, en contact avec les soins aux personnes âgées. Nous avons tous un proche qui séjourne dans une maison de repos, et nous pourrions nous-mêmes aussi, qui sait, nous y retrouver un jour. Il s'agit d'un secteur essentiel qui tombe de plus en plus entre les mains d'acteurs privés, ce qui n'est pas sans danger. Les actionnaires de ces acteurs privés souhaitent rentabiliser leur capital, ce qui a différentes conséquences pour les résidents et le personnel.

L'ONG australienne CICTAR, qui œuvre pour plus de transparence dans les impôts payés par les entreprises, s'est plongée dans les comptes annuels de Cofinimmo à la demande du SETCa et d'ACV Puls. Cette entreprise ne vous dit peut-être rien, mais il s'agit d'un groupe d'entreprises belge coté en bourse. Ils ne proposent pas de soins, mais disposent d'un patrimoine immobilier très important, dont la majeure partie se situe dans le secteur des maisons de repos.

Les maisons de repos commerciales sont liées par d'odieux contrats à des investisseurs immobiliers dont elles louent les bâtiments. Cofinimmo fait ainsi partie des nombreux acteurs privés qui réalisent de gigantesques profits sur le dos de nos seniors et de la collectivité. Voici ce qu'il en est et ce que nous pouvons faire pour remédier à cette situation.

PLUS DE MOYENS POUR LES SOINS, PAS POUR LES ACTIONNAIRES

L'analyse menée par CICTAR a révélé deux éléments :

- l'entreprise possède plus de 6 milliards d'euros en biens immobiliers ;
- elle affiche une marge bénéficiaire opérationnelle astronomique de 96 %.

Ces bénéfices importants proviennent en grande partie de l'argent public, c'est-à-dire l'argent de la collectivité. Les autorités régionales paient les exploitants des maisons de repos pour accueillir la population. Ces exploitants paient à leur tour un loyer à (des entreprises comme) Cofinimmo. En Belgique, près de la moitié des rentrées des maisons de repos proviennent de l'argent public, de nos impôts donc.

De leur côté, ces entreprises ne paient que très peu d'impôts. Sur papier, les bénéfices distribués aux actionnaires sont imposés. Sauf qu'il existe plusieurs façons pour les actionnaires d'éviter légalement une partie de cet impôt. L'argent que nous payons pour les soins aux personnes âgées va ainsi aux actionnaires.

Johan Van Eeghem, notre vice-président, a suivi ce dossier. Selon lui, il faut intervenir à trois niveaux :

« Le gouvernement flamand doit être vigilant quant aux subsides accordés à des acteurs commerciaux de telle ampleur. L'argent destiné aux soins ne peut se retrouver dans les mains de géants de l'immobilier. Cela nuit à la qualité des soins, car ces fonds sont en fait destinés à améliorer les conditions de travail et de rémunération. Le gouvernement fédéral doit quant à lui veiller à ce que ces énormes profits soient suffisamment imposés, pour que cet argent retourne à la collectivité au lieu de disparaître dans les poches des actionnaires. Enfin, il faut supprimer les portes dérobées au niveau européen pour que les bénéficiaires ne soient pas détournés vers des paradis fiscaux ».

L'argent public doit revenir aux soins de santé, pas aux actionnaires. Il faut aussi faire la clarté sur ce qu'il advient exactement de l'argent que nous versons. Cette situation est née de choix politiques et peut donc être résolue en posant d'autres choix.

Nous ne pouvons faire confiance en la capacité d'autorégulation des principes du marché. Les investisseurs privés ne se préoccupent pas de l'humain ni des soins mais du rendement. La logique du profit fait toujours valoir ses droits, au détriment des plus vulnérables.

Et comment les travailleurs vivent-ils cette situation ? Fanny Willeput est déléguée SETCa chez Orpea. Ce groupe français rencontre des difficultés financières, l'avenir de ses travailleurs belges est dès lors incertain.

« Au sein du personnel, nous ressentons depuis longtemps cette tendance, où le profit est plus important que la qualité des soins que nous pouvons offrir à nos résidents. À nos yeux, la crise chez Orpea a accentué cette tendance, mais j'entends peu d'échos plus positifs de collègues d'autres groupes de maisons de repos commerciales. Nous sommes fiers de notre profession et voulons avoir le temps de fournir à nos résidents les soins auxquels ils ont droit, et pour lesquels ils paient ! - Mais ce n'est pas possible si l'argent qui pourrait être utilisé pour engager de nouveaux collègues disparaît dans les poches des actionnaires et des géants de l'immobilier comme Cofinimmo ! »

Nous exigeons dès lors davantage de moyens pour le personnel et les soins.

ÉLECTIONS SOCIALES

Vous pouvez faire la différence !

DEVENEZ CANDIDAT FGTB AUX ÉLECTIONS SOCIALES DE 2024

2024 sera une année déterminante. Il y aura non seulement des élections législatives, régionales et européennes, mais aussi des élections sociales. Les élections sociales sont pour vous l'occasion de choisir quelles personnes vous représenteront dans les organes de concertation de l'entreprise. Face à l'employeur donc. En Belgique, ces élections sont organisées tous les quatre ans dans toutes les entreprises de plus de 50 travailleurs.

En 2024, les élections sociales auront lieu du 15 au 26 mai. Vous vous préoccupez-vous de ce qui ne fonctionne pas dans votre entreprise ? Vous voulez créer un monde du travail plus équitable et plus solidaire pour vos collègues et vous-même ? Dans ce cas, devenir délégué est un défi pour vous ! Nous nous sommes entretenus avec deux déléguées du SETCa, Cathy et Aurélie. Elles nous ont expliqué pourquoi elles sont devenues déléguées et pourquoi il est si important de remplir ce rôle.

CATHY, DÉLÉGUÉE AU CPPT CHEZ LIDL DEPUIS 5 ANS

« Je suis devenue déléguée pour le SETCa juste avant les dernières élections sociales. Un collègue délégué m'avait demandé si cela ne me tentait pas. Il disait qu'ils cherchaient quelqu'un n'ayant pas sa langue en poche (rires). Pour être honnête, je n'avais pas encore tellement la fibre syndicale à l'époque. Je me souviens avoir demandé si je pouvais arrêter s'il s'avérait que ce n'était pas pour moi. Finalement, c'est devenu une passion et je le fais avec grand plaisir.

Pourtant, ce n'est pas toujours facile. La concertation sociale est souvent un véritable parcours du combattant. Ces discussions peuvent être âpres et il arrive que la direction revienne sur sa parole. Nous avons tout de même déjà accompli beaucoup de

choses. Ainsi, la flexibilité pour les travailleurs à temps partiel était initialement limitée à 12 heures. Nous sommes parvenus à la ramener à maximum 4h. Cela fait une grande différence pour ces travailleurs en termes d'horaires. Nous avons également obtenu l'augmentation des heures contractuelles de quelque 400 employés de filiale.

Ces grandes questions sont évidemment importantes, mais ce que je préfère, c'est aider pour de « petites » choses. Si un collègue vient vous voir parce qu'il n'arrive pas à régler un problème et que vous pouvez le solutionner : c'est pour ça que je le fais. Vous sentez que votre intervention fait la différence.

Tous les types de caractères sont nécessaires au sein d'une délégation, mais un bon délégué doit certainement faire preuve d'empathie à l'égard de ses collègues. Il faut posséder ou développer ce caractère en s'engageant dans le travail syndical. Il est essentiel d'avoir un cœur pour les gens. Il faut aussi oser élever la voix, chercher des arguments et les donner à la direction. Parfois, il s'agit même un peu d'un travail de détective. Cela permet de garder les choses intéressantes, bien sûr.

Comme je l'ai dit, je n'avais pas nécessairement beaucoup d'atomes crochus avec les syndicats au départ. Pourtant, le SETCa s'est avéré parfait pour moi. Le rouge est toujours la couleur la plus vive, nous irons le plus loin ! Le rouge est la couleur du cœur, bien sûr... On peut toujours compter sur tout le monde au SETCa et à la FGTB. Au début, j'ai également reçu beaucoup d'aide de ma section. D'autres délégués chez Lidl et du secteur m'ont aussi aidée. Nous tous là les uns pour les autres. Je ne voudrais plus rien d'autre que du rouge.

Si vous hésitez à poser votre candidature, je vous dirais de tenter votre chance, de voir si cela vous convient ! C'est un peu une courbe de croissance que vous suivez. Pour moi, c'est devenu une véritable passion. Il est toutefois important que votre famille vous soutienne, car cela prend beaucoup de votre temps. Bien entendu, votre employeur doit vous accorder le temps nécessaire pour votre travail syndical. Nous introduisons cela par le biais d'une app. par exemple.

Parfois, mes collègues me demandent comment j'ai pu oser discuter avec la direction de cette manière. Je leur réponds qu'il y a des endroits où même le roi va à pied ! Cela peut paraître drôle, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il ne faut jamais avoir peur de quelqu'un simplement parce qu'il/elle a une fonction supérieure à la vôtre. Je peux assurément être féroce dans les discussions, mais je n'attaquerai jamais quelqu'un personnellement. En tant que délégué(e), votre tâche consiste à présenter des faits et de bons arguments. Tant que vous faites cela, vous n'avez rien à craindre. »



AURÉLIE, DÉLÉGUÉE DEPUIS 2020 CHEZ YOURCE (CPPT ET DS)

« Bien avant les dernières élections sociales, je voulais déjà devenir déléguée mais j'étais intérimaire, puis en CDD. Il a fallu que j'attende mon CDI pour pouvoir me présenter. J'ai pris contact avec le permanent de mon secteur, qui m'a reçue, qui m'a présenté l'histoire de la FGTB, ses valeurs, ses combats. Ça n'a que décuplé mon envie de devenir déléguée. À l'époque, il n'y avait pas encore de représentation syndicale au sein de mon entreprise, du moins pas au sein de mon entité juridique. »

« C'était donc tout nouveau pour moi mais j'ai reçu beaucoup de soutien. Mon permanent est très présent pour nous épauler et nous apprendre. J'ai aussi participé aux formations organisées pour les nouveaux élus, elles sont très utiles et importantes. Le service juridique est d'une grande aide également et sans oublier, bien sûr l'équipe dont je fais partie en entreprise. Il y a des plus anciens, qui, de par leur expérience, leur caractère différent, m'apportent et m'apprennent énormément. Nous sommes présents les uns pour les autres. C'est toute cette solidarité qui nous rend plus forts et qui nous fait avancer positivement. »

« Le dialogue social est parfois compliqué au sein de mon entreprise car nous changeons de direction tous les ans et nous avons également quatre entités juridiques différentes. Il faut donc régulièrement recommencer avec de nouvelles personnes, rappeler ce qui a été obtenu dans le passé. Au quotidien, nous sommes un peu les garde-fous de la législation sociale. Nous veillons à faire respecter la législation de base ainsi que les différents règlements de travail, ce qui est parfois 'inconnu ou oublié' de la part d'une direction qui, dans les faits, n'est pas d'origine belge. Malgré tout, grâce au travail syndical, nous obtenons des avancées, comme la conclusion de certaines CCT en matière de télétravail ou pour le chômage économique. »

« Je pense qu'il n'y a pas de délégué 'type', chaque délégué a ses forces et ses faiblesses, c'est un être humain comme un autre. Mais il faut savoir être à l'écoute, savoir accepter les avis divergents parfois au sein du même organisme, savoir discuter, débattre, être



curieux, s'intéresser à la législation, prendre le temps de réfléchir et ne pas foncer tête baissée. »

« Il faut aussi savoir jongler entre les tâches professionnelles à exécuter et prendre le temps nécessaire pour écouter les demandes des travailleurs, les questionner sur leurs besoins, préparer les réunions, défendre les cas individuels. Notre entreprise a frôlé la restructuration à plusieurs reprises. J'ai vu certains de mes collègues en larmes, terrassés par la peur, la tête remplie de questions. Dans ces moments, il faut pouvoir être disponible et être à l'écoute mais il faut aussi savoir se mettre des barrières. Au départ, c'est dur. On n'ose pas toujours dire non et puis on apprend avec le temps. J'aime ce que je fais dans le syndicat, cela me tient à cœur de m'investir comme je le fais et je suis aussi d'une nature curieuse et fonceuse. »

« Être délégué, c'est une magnifique expérience, on apprend énormément, on prend beaucoup en maturité. Si tu souhaites faire évoluer positivement ton entreprise et voir tes collègues arriver avec le sourire, alors lance-toi Camarade et rejoins la belle famille qu'est la FGTB. Seul, on va vite mais ensemble, on va plus loin ! » ◀

**ÉLECTIONS
SOCIALES
2024**

**Ensemble,
on est plus
forts.**



DEVENEZ CANDIDAT !
Ensemble, nous ferons la différence.

VOUS HÉSITEZ À VOUS PORTER CANDIDAT ?

Vous pouvez dès maintenant prendre contact avec nos secrétaires pour vous informer et éventuellement poser votre candidature. Plus d'informations sur cette page :

➔ <https://setca.org/fr/fed/elections-sociales-devenir-candidat>

CHARLEROI**Assemblée générale des coopérateurs**

La Maison des Cheminots et P.T.T
Société Coopérative
6000 - Charleroi, Place Charles II 23
TVA BE 0401.523.679 - RPM Hainaut
Division Charleroi
Assemblée générale des coopérateurs au siège social Place
Charles II 23, 6000 Charleroi, le vendredi 6 octobre 2023 à
17h15.

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du PV de l'assemblée générale du 7 juin 2023.
2. Décision de mettre fin aux mandats de l'ensemble des administrateurs ; décharge
3. Nomination des administrateurs la société coopérative.
4. Aménagement de la salle arrière.
5. Changement d'adresse du siège sociale de la S.C.
6. Divers.

LIÈGE-LUXEMBOURG**ERRATUM Nouveaux taux de cotisations de la Fédération des Métallurgistes FGTB**

La Fédération des Métallurgistes FGTB de Liège-Luxembourg informe tous ses affiliés, qu'à dater du 1^{er} juillet 2023, les taux de cotisations syndicales s'établissent comme suit :

Actifs 19,20 € • Actifs (jeunes) 14,20 € • Prépensionnés 15,90 € • Chômeurs complets 12,40 € • Malades + 1 mois 12,40 € • Invalides 12,40 € • Temps partiels 14,55 € • Pensionnés 4,05 €

Pour rappel, les affiliés en ordre de cotisations en octobre 2023 bénéficieront d'une prime syndicale dont le montant variera en fonction du taux de cotisation.

LIÈGE**Colloque - Comment lutter contre l'exclusion numérique ?**

L'accès aux outils numériques est un enjeu démocratique majeur. Il peut conditionner nos droits fondamentaux. Les craintes, pour les individus, de se retrouver exclus sont réelles.

Pour étudier ensemble les pistes de réflexion luttant contre les dangers de la fracture numérique, une date, un lieu : le 17 octobre, au B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège.

Pour toute information supplémentaire et réservation : info@promotionetculture.be

LA LOUVIÈRE**Atelier théâtre**

Un intérêt pour la comédie ou l'envie d'explorer votre potentiel créatif ? L'asbl CEPRé du CEPAG vous invite à un atelier théâtre à La Louvière. L'objectif principal de cet atelier est de vous aider à développer votre confiance en vous, votre présence scénique et votre capacité à communiquer avec le public. À la fin de cet atelier, vous aurez acquis de nouvelles compétences en théâtre et vous serez prêt à monter la scène afin de jouer un spectacle en public !

Une première rencontre se déroulera avec le comédien professionnel le mardi 3 octobre au 23 rue Henri Aubry, à La Louvière.

Infos et inscriptions sur la page

➔ www.asblcepre.be/atelier-theatre

Atelier théâtre

Un intérêt pour la comédie ou l'envie d'explorer votre potentiel créatif ?

L'objectif principal de cet atelier est de vous aider à développer votre confiance en vous, votre présence scénique et votre capacité à communiquer avec le public. À la fin de cet atelier, vous aurez acquis de nouvelles compétences en théâtre et vous serez prêt à monter la scène afin de jouer un spectacle en public !

À partir de
Novembre 2023

Infos et inscriptions : ASBL CEPRé
064/23.61.19 - asblcepre@gmail.com

www.asblcepre.be - Rue Henri Aubry 23 - 7100 Haine-Saint-Paul
Avec la collaboration de la Province de Hainaut - Secteur Education permanente et Jeunesse

CEPAG
CEPRé

Province de
HAINAUT



© Paulo Slachevsky, 31/12/2019. Sur le panneau nous pouvons lire « C'est seulement en luttant que nous avançons ».

CHILI

L'Histoire est à nous, c'est le peuple qui la fait

« Les multinationales agissent sans assumer leurs responsabilités et ne sont contrôlées par aucun parlement, ni par aucune instance représentative de l'intérêt général. [Elles] nuisent non seulement aux intérêts des pays en voie de développement mais aussi, par leurs activités asservissantes et incontrôlées, aux pays industrialisés où elles s'installent. »¹

Ces mots ont été prononcés à la tribune de l'ONU en décembre 1972 par un Président démocratiquement élu et qui se revendique socialiste. Salvador Allende dirigeait « un gouvernement profondément et totalement anticapitaliste, anti-oligarchique et antiféodal [ayant pour but] de mener à bonne fin un processus révolutionnaire dans le cadre de la démocratie bourgeoise en respectant le pluralisme, la démocratie et la liberté. »²

Des mots visionnaires alors que la droite met méthodiquement en place sa contre-offensive néolibérale. Nixon et Kissinger pensaient donc de lui qu'il était une plus grande menace que ne l'était Castro, car Allende était démocrate, fédérait le peuple et rassemblait la gauche.

Moins d'un an plus tard, il sera renversé. C'était le 11 septembre 1973, lors d'un coup d'État dirigé par le Général Augusto Pinochet avec l'appui des USA, bien heureux de mettre fin à la « voie démocratique vers le socialisme » et d'installer leur laboratoire néolibéral.

LA VÍA CHILENA AL SOCIALISMO

Car, oui, cette voie chilienne vers le socialisme est observée, inspire et fait rêver jusqu'en Europe. Allende est élu en 1970. Il augmente alors directement les salaires les plus bas et les allocations familiales. En à peine quelques mois, la vie des familles les plus modestes change. Et puis toutes ces mesures :

- Nationalisations des banques et des industries valorisant les richesses naturelles et notamment le cuivre.
- Distribution gratuite d'un demi litre de lait par jour pour tous les enfants.
- Ouvertures de places dans les écoles et les universités.
- Réforme agraire : votée à l'unanimité.

Pour la droite chilienne, soutenue par les USA, tous les moyens sont bons pour l'empêcher d'agir. Campagnes de désinformation, boycott économique et actions violentes sont au rendez-vous.

LA DÉMOCRATIE ASSASSINÉE

Au lendemain du coup d'État, Pinochet installe une dictature sanglante. Le parlement est dissous, les syndicats interdits, le droit du travail aboli. Le modèle économique socialiste disparaît et le Chili devient le laboratoire du néolibéralisme. Les artistes, les intellectuels, les syndicalistes, les militants socialistes sont emprisonnés, torturés, tués. On estime à 3.000 le nombre des personnes tuées et 38.000 le nombre de personnes torturées. La peur s'est installée. Plusieurs centaines de milliers de Chiliens vont fuir le pays.

L'ACCUEIL DES CAMARADES

En Europe à l'époque, la gauche regardait le Chili avec beaucoup d'intérêt, d'admiration et d'espoir. Le coup d'État assène donc un coup... de massue aux socialistes européens. En Belgique, le Premier Ministre socialiste Edmond Leburton condamne le coup d'État et annonce la suspension des aides accordées au Chili.

Quelques jours après le coup d'État, la FGTB co-organise un « Meeting national de protestation contre le putsch militaire perpétré au Chili contre le régime légal du président Allende ». Dans les manifestations, on scande des slogans tels que « ITT assassin, bas les pattes du Chili » – du nom de cette multinationale américaine, qui a joué un rôle actif dans l'organisation du coup d'État.

Les réfugiés chiliens arriveront en Belgique pendant plusieurs années, après parfois un passage dans un autre pays ou tout simplement au gré de leur libération des camps de concentration.

Des extraits de Syndicats Magazine, tirés de plusieurs éditions datant de 1973.



LE RÔLE DES SYNDICATS DANS L'ACCUEIL

En 1975, à l'initiative notamment de la FGTB mais aussi d'autres syndicats et d'ONG, est créé le COLARCH, le Collectif d'Accueil aux Réfugiés du Chili. Celui-ci est né du fait que ces réfugiés arrivaient en Belgique avec des convictions politiques précises puisqu'il s'agissait essentiellement de militants de gauche persécutés. Or, une fois en Belgique, il se retrouvent dans des centres d'accueil avec des personnes qui fuyaient les régimes communistes d'Europe de l'Est. L'entente n'est pas très bonne.

À la FGTB, au service qui s'occupe dans les années 70 du soutien au migrants, travaille George Dassis. Aujourd'hui pensionné, il témoigne : « Parmi les camarades, il y avait aussi des Espagnols, des Grecs et des Portugais. On savait ce que c'était que fuir une dictature. On organisait des manifestations de soutien avec Luis Menesses qui avait été secrétaire général adjoint d'un syndicat au Chili et que le secrétaire général de la FGTB, notre camarade George Debunne, avait engagé. » Il insiste : « Tu dois parler de Jacques Yerna, secrétaire général de Liège, Aimée Lacroix à Charleroi et René Deschutter à Bruxelles. Ils ont été très actifs. Ainsi que Carmen Vega qui était incontournable pour l'accueil de ces gens puisqu'elle parlait espagnol. »

Le journaliste de la RTBF, Sandro Calderon, alors enfant, a fui le Chili avec ses parents. Dans sa série de podcasts (🔗 <https://vu.fr/RkXmy>), il raconte comment les réfugiés s'organisent pour aider les camarades restés au pays. Ils rencontrent ainsi Pierre Galand, d'Oxfam et René Deschutter, de la FGTB Bruxelles, pour trouver un moyen d'apporter au pays de l'argent qu'ils ont récolté. René appellera Pierre Vermeylen, ancien ministre socialiste de la Justice. Celui-ci se rend au Chili avec une délégation et « utilise » son statut de Ministre d'État pour cacher sur lui les importantes sommes récoltées.

LE CHILI AUJOURD'HUI

Aujourd'hui encore, plus de vingt ans après la fin de la dictature, la société chilienne est très divisée. Les inégalités n'y ont jamais été aussi fortes et ce n'est que très timidement qu'on y sort de néolibéralisme.

En 2019, de formidables mouvements sociaux – féministes, étudiants... – secouaient le pays. Ils ont abouti à la création d'une assemblée constituante, afin de remplacer la constitution chilienne. Celle-ci était toujours celle mise en place par Pinochet. Ensuite, un nouveau président, jeune, de gauche, se réclamant d'Allende, est élu.

Malheureusement, le projet constitutionnel a été rejeté par référendum... La presse de droite a joué les oiseaux de mauvais augure, effrayant la population. Le dégoût de la politique, par ailleurs, fait rage. Le tout donnant au passage l'occasion à l'extrême droite de gagner du terrain et des élus. Un vrai drame démocratique.

EST-IL PERMIS D'ENCORE ESPÉRER ?

Dans sa dernière allocution à la radio chilienne, alors qu'il était encerclé par les tanks, quelques heures avant de mourir, Allende dit ceci :

« L'Histoire ne s'arrête pas, ni avec la répression, ni avec le crime. C'est une étape à franchir, un moment difficile. (...) Je voudrais m'adresser à la femme simple de notre terre, à la paysanne qui a cru en nous ; à l'ouvrière qui a travaillé dur et à la mère qui a toujours bien soigné ses enfants. Aux personnels de l'état, à ceux qui depuis des jours travaillent contre le coup d'état, contre ceux qui ne défendent que les avantages d'une société capitaliste. Je m'adresse à la jeunesse, à ceux qui ont chanté et ont transmis leur gaieté et leur esprit de lutte. Enfin, je m'adresse aux chiliens, ouvriers, paysans, intellectuels, à tous ceux qui seront persécutés parce que dans notre pays le fascisme est présent déjà depuis un moment. [...] L'Histoire est à nous, c'est le peuple qui la fait. »

COMMÉMORATIONS

Une quarantaine d'événements sont organisés en Belgique jusqu'au 18 octobre en mémoire de Salvador Allende, président chilien mort brutalement lors du coup d'État perpétré il y a 50 ans jour pour jour. Suivez le programme du Comité Allende 50, soutenu par la FGTB Bruxelles 🔗 <https://vu.fr/qXPH> ◀

1 Discours de Salvador Allende à l'ONU, 04/12/1972.

2 Extrait de l'interview de Salvador Allende à Josy Dubié, RTBF.

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
syndicats@fgtb.be

Auréli Vandecasteele
Rédactrice en chef
Tél. : 02 506 83 11

Geeraard Peeters
Ioanna Gimnopoulou
Rédacteurs

Secrétariat :

Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Annelies Huylebroeck
Mark Pauwels
Caroline Haine
Cinthia Venero
Léonard Pollet
Daan Nelen
Olivier Pintelon
Sarah Buyle
Arnaud Dupuis
Antonina Fuca
Mada Minciuna

Photos :

FGTB
Célia D'Amico
Ioanna Gimnopoulou
Auréli Vandecasteele
Cyprien Lepoivre
(FGTB Bruxelles)
iStock

Layout :

www.ramdam.be



Pour aller plus loin :

🔗 <https://syndicatsmagazine.be/chili-lhistoire-est-a-nous-cest-le-peuple-qui-la-fait>

BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb**

Plus d'informations sur nos assurances :

✓ Ce qui est assuré

Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

✗ Ce qui n'est pas assuré

Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY